

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

NOR : TREL2412391A

Publics concernés : services de l'Etat, services publics, collectivités territoriales, propriétaires et occupants de bâtiments à usage tertiaire privé, professionnels du bâtiment, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études thermiques, sociétés d'exploitation, gestionnaires immobiliers, fournisseurs d'énergies.

Objet : arrêté d'application relatif aux modalités d'application de l'obligation d'actions de réduction des consommations d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent arrêté sont applicables dès le lendemain du jour de sa publication.

Notice : le présent arrêté modificatif apporte des précisions et des compléments à l'arrêté du 10 avril 2020. Il procède notamment à la définition des objectifs exprimés en valeurs absolues pour la première décennie (horizon 2030) de plusieurs catégories d'activités (transport, audiovisuel, culture et loisirs, vente et services de véhicules, laboratoires non médicaux, hôtellerie de plein air, imprimerie, enseignement, accueil petite enfance, santé, tribunaux), ainsi que celles applicables aux outre-mer.

Références : le texte modifié par le présent arrêté peut être consulté, dans sa rédaction, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 174-22 à R. 174-32 et R. 185-2 ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 6 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date 21 mai 2024 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du 28 mai 2024 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 21 mai 2024 au 11 juin 2024, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 10 avril 2020 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté.

Art. 2. – I. – Le II de l'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« II. – L'ajustement des consommations d'énergie relatives au chauffage et au refroidissement est effectué, en fonction des variations climatiques, sur la base des consommations réelles correspondantes lorsqu'elles sont mesurées ou affectées par répartition, ou par défaut sur la base d'une estimation des consommations d'énergie relatives au chauffage et au refroidissement telle que décrite aux 1^o et 2^o ci-après.

« Les degrés-jours sont déterminés suivant la méthode des professionnels de l'énergie présentée en annexe III du présent arrêté.

« Les consommations énergétiques annuelles de combustibles stockables peuvent être déterminées à l'aide :

« – de données issues de comptage ;

« – d'une estimation des volumes de livraison basée sur des relevés de niveaux ;

« – d'une estimation par lissage des volumes de livraison sur une période regroupant les dernières années de consommations énergétiques, sans dépasser 4 années de consommations.

« Les consommations d'énergie relatives au refroidissement comprennent les consommations de refroidissement liées à l'ambiance thermique générale et à la ventilation des locaux (CVC) et, le cas échéant, celles liées à des usages spécifiques liés au process de l'activité concerné (USE) en termes de production de froid ou de maintien d'un niveau d'hygrométrie spécifique nécessaire à la conservation de documents ou collections.

« 1° L'ajustement en fonction des variations climatiques de la part des consommations d'énergie liées au chauffage s'effectue selon la méthode suivante :

« Lorsque la consommation de chauffage est connue à partir de compteurs d'énergie ou de factures :

«

$$Acef_{chauff\,n} = Conso_{chauff\,n} * \max\left(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{ch\,moy}-DJ_{ch\,n}}{DJ_{ch\,n}}\right); 1\right]\right)$$

« sinon :

«

$$Acef_{chauff\,n} = \sum_{ss-cat} \left(Conso_{tot\,n} * \frac{Cab_{ss-cat\,n}*S_{ss-cat}}{\sum_{ss-cat} Cab_{ss-cat\,n}*S_{ss-cat}} * \frac{S_{chauff\,ss-cat}}{S_{ss-cat}} * \min[Coeff_{ch\,ss-cat} * DJ_{ch\,n}; 1] * \max\left(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{ch\,moy}-DJ_{ch\,n}}{DJ_{ch\,n}}\right); 1\right]\right) \right)$$

« avec :

« – $Acef_{chauff\,n}$ [kWh] : ajustement dû aux variations météorologiques de la quantité d'énergie finale nécessaire au chauffage pour l'année n. L'ajustement s'effectue sur la consommation contenant le poste chauffage. Il peut être positif ou négatif selon les conditions météorologiques ;

« – $Conso_{chauff\,n}$ [kWh] : consommation relevée d'énergie finale de chauffage de l'année n ;

« – $DJ_{ch\,moy}$ [°C. jour] : nombre de degrés-jours chauffage moyen statistique sur la période 2001-2020 de la station météo considérée. Si $DJ_{ch\,moy} = 0$, on prend $DJ_{ch\,moy} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« – $DJ_{ch\,n}$ [°C. jour] : degrés-jours chauffage de l'année n de la station météo considérée. Si $DJ_{ch\,n} = 0$, on prend $DJ_{ch\,n} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« – $Conso_{tot\,n}$ [kWh] : consommation énergétique totale pour l'année n de l'entité fonctionnelle assujettie ;

« – $Cab_{ss-cat\,n}$ [kWh/m²/an] : objectif de consommation énergétique exprimé en valeur absolue, le cas échéant modulé, pour l'année n et la sous-catégorie considérée composant l'entité fonctionnelle assujettie ;

« – S_{ss-cat} [m²] : la surface de plancher de la sous-catégorie considérée ;

« – $S_{chauff\,ss-cat}$ [m²] : la surface de plancher chauffée de la sous-catégorie considérée ;

« – $Coef_{ch\,ss-cat}$ [°C/j] : coefficient permettant d'estimer, en fonction des degrés-jours de chauffage de l'année n, la part de consommations de la sous-catégorie correspondant à des consommations de chauffage. Ces coefficients sont détaillés en annexe III ;

« 2° L'ajustement en fonction des variations climatiques de la part des consommations d'énergie liées au refroidissement s'effectue selon la méthode suivante :

« Lorsque la consommation liée au refroidissement est connue à partir de compteurs d'énergie :

«

$$Acef_{fr\,n} = Conso_{fr\,n} * \max\left(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{fr\,moy}-DJ_{fr\,n}}{DJ_{fr\,n}}\right); 1\right]\right)$$

« sinon :

«

$$Acef_{fr\,n} = \sum_{ss-cat} \left(Conso_{tot\,n} * \frac{Cab_{ss-cat\,n}*S_{ss-cat}}{\sum_{ss-cat} Cab_{ss-cat\,n}*S_{ss-cat}} * \frac{S_{refroidis\,ss-cat}}{S_{ss-cat}} * \min[Coef_{fr\,ss-cat} * DJ_{fr\,n}; 1] * \max\left(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{fr\,moy}-DJ_{fr\,n}}{DJ_{fr\,n}}\right); 1\right]\right) \right)$$

« avec :

« – $Acef_{fr\,n}$ [kWh] : ajustement dû aux variations météorologiques de la quantité d'énergie finale nécessaire au refroidissement des ambiances et des process de production de froid décentralisée pour l'année n. L'ajustement s'effectue sur la consommation contenant le poste refroidissement. Il peut être positif ou négatif selon les conditions météorologiques ;

« – $Conso_{fr\,n}$ [kWh] : consommation relevée d'énergie finale de refroidissement de l'année n ;

« – $DJ_{fr\,moy}$ [°C. jour] : nombre de degrés jour refroidissement moyen statistique sur la période 2001-2020 de la station météo considérée. Si $DJ_{fr\,moy} = 0$, on prend $DJ_{fr\,moy} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« – $DJ_{fr\,n}$ [°C. jour] : degrés jour refroidissement de l'année n de la station météo considérée. Si $DJ_{fr\,n} = 0$, on prend $DJ_{fr\,n} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« – $Conso_{tot\,n}$ [kWh] : consommation énergétique totale pour l'année n de l'entité fonctionnelle assujettie ;

« – $Cabs_{ss-cat\ n}$ [kWh/m²/an] : objectif de consommation énergétique exprimé en valeur absolue, le cas échéant modulé, pour l'année n et la sous-catégorie considérée composant l'entité fonctionnelle assujettie ;
 « – S_{ss-cat} [m²] : la surface de plancher de la sous-catégorie considérée ;
 « – $S_{refroidie_{ss-cat}}$ [m²] : la surface de plancher refroidie de la sous-catégorie considérée ;
 « – $Coeff_{fr_{ss-cat}}$ [°C/j] : coefficient permettant d'estimer, en fonction des degrés-jours de refroidissement de l'année n, la part de consommations de la sous-catégorie correspondant à des consommations de refroidissement. Ces coefficients sont détaillés en annexe III. »

II. – A l'annexe III, la partie située entre les mots : « Valeur de la part chauffage CVC » et la fin de l'annexe III est remplacée par l'annexe II du présent arrêté.

Art. 3. – I. – A l'annexe II, la partie « Accueil petite enfance », située entre les mots : « Accueil petite enfance Les activités d'accueil petite enfance peuvent concerner » et les mots : « Période vacances scolaires : 70 jours × 11 h 'amplitude (10 h occupation + 1 h nettoyage) soit 770 heures » est supprimée.

II. – A l'annexe II, la partie « Enseignement », située entre les mots :

« Enseignement
 « Les activités d'enseignement concernent les secteurs »

et les mots :

« Les valeurs absolues des autres sous-catégories seront définies dans le prochain arrêté modificatif » est supprimée.

III. – A l'annexe II, la partie « Centres hospitaliers », située entre les mots :

« Centres hospitaliers
 « I. – Périmètre
 « Les activités de santé humaine et action sociale »

et les mots :

« Etablissements médico-sociaux
 « I. – Périmètre
 « Les activités de santé humaine et action sociale » non inclus est supprimée.

IV. – A l'annexe II, la partie « Etablissements médico-sociaux », située entre les mots :

« Etablissements médico-sociaux
 « I. – Périmètre
 « Les activités de santé humaine et action sociale »

inclus et les mots :

« Etablissements pénitentiaires
 « I. – Périmètre
 « Les activités relatives à la justice sont des services »

non inclus est supprimée.

V. – A la fin de l'annexe II, sont insérés les éléments de l'annexe I du présent arrêté.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2024.

*Le ministre de la transition écologique
 et de la cohésion des territoires,
 Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur de l'habitat,
 de l'urbanisme et des paysages,*

D. BOTTEGHI

*Le ministre de l'économie, des finances
 et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'immobilier de l'Etat,

A. RESPLANDY-BERNARD

*La directrice du climat,
 de l'efficacité énergétique et de l'air,
 D. SIMIU*

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des outre-mer,

O. JACOB

*Le ministre délégué auprès du ministre
de la transition écologique et de la cohésion
des territoires, chargé du logement,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*

D. BOTTEGHI

ANNEXE I : NIVEAUX DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE FIXÉS EN VALEUR ABSOLUE – CABS

Transport aérien de voyageurs - Site aéroportuaire

I. Périmètre

Les activités liées au transport aérien concernent les secteurs d'activités de la section H de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 52 (52.23Z - Services auxiliaires des transports aériens).

La segmentation des activités liées au transport aérien est déclinée de la façon suivante :

- Transport aérien de voyageurs – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Transport aérien de voyageurs – Zones passagers et parties communes de la zone commerciale ;
- Transport aérien de voyageurs – Zone sûreté et tri bagages ;
- Transport aérien de voyageurs – Hangars de maintenance aéronautique ;
- Transport aérien de voyageurs – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Transport aérien de voyageurs – Zones passagers et parties communes de la zone commerciale » :
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.
- Pour la sous-catégorie « Hangars de maintenance aéronautique » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation,
 - La hauteur sous plafond **HSP** (m), correspondant à la hauteur moyenne entre le sol et le plafond.
- Pour la sous-catégorie « Zone sûreté et tri bagages » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Transport aérien de voyageurs – Zones passagers et parties communes de la zone commerciale” »
(NAF : Section H – Services auxiliaires des transports aériens – code 52.23Z)

Zones Géographiques															
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion		
Altitude < 400 m Référence 100 m	81	90	101	76	86	109	136	139	Définie par arrêté						
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	73	82	88	77	89	112	110	Définie par arrêté							
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	79	81			78	96	89								
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	84	81			76	85	76								
Altitude > 1600m Référence 1700 m			83			78	82	73							
Composante USE		USE étalon = 56 kWh/m ² /an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Nb_h_ouvrées _{étalon}			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)			6 205					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Nombre de translations motorisées Trans			9			Nombre de translations motorisées étalon Trans _{étalon}			9					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE module (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + ((Trans / Surface – Trans _{étalon} / 9000) x Pm_Trans x Nb_h_ouvrées) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			Pm_trans			Puissance moyenne appelée par translation verticale (kW)			2,6					

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 6 205 h correspond à 365 jours ouvrés × 17 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport aérien de voyageurs – Zone sûreté et tri bagages” »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports aériens – code 52.23Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d		
Altitude < 400 m Référence 100 m	29	31	31	25	26	24	27	20	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	38	40	39	34	31	33	25	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	52	48		40	42	32		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	69	64		54	55	44		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		74		65	64	52			
Composante USE	Part_USE_variable = 107 kWh/m²/an							Part_USE_variable= 0,86	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon							Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	6 205
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle							Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon	89
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon								

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 6 205 h correspond à 365 jours ouvrés x 17 h amplitude quotidienne

$$0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$$
 correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport aérien de voyageurs – Hangars de maintenance aéronautique”
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports aériens – code 52.23Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques						Martinique	Mayotte	Réunion	
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe
Altitude < 400 m	47	48	47	39	40	35	38	24	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 100 m											Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m	66	67	63	58	50	52	38	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 500 m											Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m	90	83			70	71	54				Définie par arrêté
Référence 900 m											Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m	121	112			97	97	77				Définie par arrêté
Référence 1400 m											Définie par arrêté
Altitude > 1600m					116	114	93				
Référence 1700 m		131									
Composante USE		USE étalon = 62 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,51							
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon						5 460	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle Hauteur sous plafond (m) HSP		Densité énergétique étalon (kWh/m²/an) DEétalon Hauteur sous plafond étalon (m) HSPétalon						32	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité				Variation_HSP (%) / m						15	
										5	

Nota : $Nb_h_ouvrées_{étalon} = USE_{étalon} \times [Part_USE_variable \times DE_{réelle} / DE_{étalon} + (1 - Part_USE_variable) \times (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées_{étalon})]$
 $+ CVC \times [0,1 \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} + (HSP - HSP_{étalon}) \times Variation_HSP / 100]]$
 $0,1 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à 52 semaines ouvrées × 7 jours ouvrés × 15 h amplitude quotidienne
 l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport aérien de voyageurs – Valeur par défaut” »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports aériens – code 52.23Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques						Mayotte		Réunion				
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	48	47	39	40	35	38	24	24	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	66	67	63	58	50	52	38	38	38	Définie par arrêté				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	90	83			70	71	54							Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	121	112			97	97	77							Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m			131			116	114	93						
Composante USE		USE étalon = 40 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon						6 205
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques								Pas de modulation surfacique						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 6 205 h correspond à 365 jours ouvrés x 17 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}) + \frac{Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon}{Nb_h_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Transport ferroviaire et guidé de voyageurs

I. Périmètre

Les activités liées au transport ferroviaire concernent les secteurs d'activités de la section H de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 52 (52.21Z – Services auxiliaires des transports terrestres).

La segmentation des activités liées au transport ferroviaire est déclinée de la façon suivante :

- Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Locaux de brégade, vestiaires, douches et sanitaires ;
- Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones Voyageurs aériennes ;
- Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones Voyageurs souterraines ;
- Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones de remise en état couvertes ;
- Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Ateliers de maintenance du matériel roulant – N 1 à 3 ;
- Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Ateliers de maintenance du matériel roulant – N 1 à 4 ;
- Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Valeur par défaut.

Remarque : Pour certaines infrastructures de transport ferroviaire et guidé de voyageurs relevant d'un même gestionnaire d'infrastructures composées d'un ensemble de bâtiments connectés en réseau, alimentés par un réseau commun de distribution d'énergie et dont la consommation d'énergie ne peut être distinguée, les gestionnaires d'infrastructures concernés peuvent appliquer la notion de « même site » pour la définition de l'entité fonctionnelle à un ensemble de bâtiments alimenté par une artère commune de distribution ou dont l'usage permet d'assurer le service de transport d'une même ligne ferroviaire.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zones Voyageurs aériennes » :
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.
 - La surface des quais (couverts ou non) **Surf_quais** (m^2), correspond à la surface en m^2 des quais extérieurs couverts ou non.

- Pour la sous-catégorie « Zones Voyageurs souterraines » :
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.
- Pour les sous-catégories « Ateliers de maintenance du matériel roulant – N 1 à 3 » et « Ateliers de maintenance du matériel roulant – N 1 à 4 » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** ($\text{kWh/m}^2/\text{an}$), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation,
 - Le nombre de rames entrantes **Nb_rames** (rames/an/m^2), correspondant au nombre de rames entrantes par an rapportée à la surface de la sous-catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Locaux de brigade, vestiaires, douches et sanitaires”
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54	53	47	44	39	31	37		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62		56	52	46				
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75		67	62	56				
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83		74	69	62				
Composante USE	USE étalon =		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Nombre d'heures ouvrées étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon								2600
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique										
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/0,28xCVx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon										

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 2 600 h correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones Voyageurs aériennes” »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m	24	27	30	23	26	33	41	42	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 100 m					25	26	23	27	34	33	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m	22													
Référence 500 m														
Altitude 800 à 1200 m	24													
Référence 900 m														
Altitude 1200 m -1600m	24													
Référence 1400 m														
Altitude > 1600m	25													
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon = 54 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Nombre de translations motorisées Trans Surface des quais (couverts ou non) (m ²) Surf_quais										Nombre de translations motorisées étalon Transétalon Pm_trans			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + ((Trans / Surface – Transétalon / 9000) x Pm_Trans x Nb_h 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon) + Surf_quais x 7/Surface + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										9 2,6			

Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 6 205 h correspond à 365 jours ouvrés x 17 h amplitude quotidienne

$$0,28xCVCx(\text{Nb}_h\text{ ouvrées} - \text{Nb}_h\text{ ouvrées}_{\text{étalon}}) / \text{Nb}_h\text{ ouvrées}_{\text{étalon}}$$
 correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones Voyageurs souterraines”
 (NAF : Section H– Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.212)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques										
H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m	81	90	101	76	86	109	136	139	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 100 m												
Altitude 400 à 800 m	73	82	88	77	89	112	110	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 500 m												
Altitude 800 à 1200 m		79	81			78	96	89				
Référence 900 m												
Altitude 1200 m -1600m		84	81			76	85	76				
Référence 1400 m												
Altitude > 1600m			83			78	82	73				
Référence 1700 m												
Composante USE		USE étalon = 54 kWh/m ² /an										
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Nombre de translations motorisées Trans								Nombre de translations motorisées étalon Transétalon Pm_trans		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + ((Trans / Surface – Transétalon / 9000) x Pm_Trans x Nb_h_ouvrées) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon								6 205		
Notas : Nb_h_ouvréesétalon à 6 205 h correspond à 365 jours ouvrés x 17 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)// Nb_h_ouvréesétalon correspont à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon		9								9		
		Puissance moyenne appelée par translation verticale (kW)								2,6		

« Sous-catégorie “Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones de remisage couvertes” »
(NAF : Section H– Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.212)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3						
Altitude < 400 m Référence 100 m	5	5	5	5	5	5	5	5						
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	5	5	5	5	5	5	5	5						
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	5	5	5	5	5	5	5	5						
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	5	5	5	5	5	5	5	5						
Altitude > 1600m Référence 1700 m	5	5	5	5	5	5	5	5						
Composante USE	USE étalon = 14 kWh/m²/an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb}_h\text{_ouvrées}}{\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}}) + \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}}{\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}})/$													

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
 $\text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}}{\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}})/$ **Nb_h_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Ateliers de maintenance du matériel roulant – N 1 à 3” »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Zones Géographiques									
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane Guadeloupe Martinique Mayotte Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	170	175	163	153	154	135	139	103	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	220	224	208		203	178	180	140	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		279	259			228	227	183	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	355	330				298	292	245	Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		377				344	334	286	Définie par arrêté
Composante USE	USE étalon = 62 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,51		Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Valeur de référence associée à la USE étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		5 460		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		5 460		Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle Nb_rames		32		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon Nb_ramesétalon		32		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × [Part_USE_variablex DEréelle / DEétalon + (1-Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + CV/C x 0,97 x (Nb_rames – Nb_ramesétalon)								Indicateur d'intensité d'usage étalon
	Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 5 460 h correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 15 h amplitude quotidienne								

« Sous-catégorie “Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Ateliers de maintenance du matériel roulant – N 1 à 4”
(NAF : Section H– Services auxiliaires des transports terrestres – code 522:212)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	170	175	163	153	154	135	139	103	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	220	224	208	203	178	180	140	Définie par arrêté					
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		279	259		228	227	183						
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		355	330		298	292	245						
Altitude > 1600m Référence 1700 m			377		344	334	286						

Composante USE	USE étalon = 62 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,51
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle Nombre de rames entrantes (rames/an/m ²) Nb_rames	Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon Nombre de rames entrantes étalon (rames/an/m ²) Nb_ramesétalon

« Sous-catégorie "Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Valeur par défaut" »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m		22	24	27	21	23	30	37	38	Définie par arrêté				
Référence 100 m														
Altitude 400 à 800 m		20	23	23		21	24	31	30	Définie par arrêté				
Référence 500 m														
Altitude 800 à 1200 m		22	22					21	26	24				
Référence 900 m														
Altitude 1200 m -1600m		23	22					21	23	21				
Référence 1400 m														
Altitude > 1600m					23			21	23	20				
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon = 40 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon										
		Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		6 205		6 205				
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques						Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 6 205 h correspond à 365 jours ouvrés × 17 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}) / Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Transport maritime ou fluvial de voyageurs

I. Périmètre

Les activités liées au transport maritime ou fluviale concernent les secteurs d'activités de la section H de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 52 (52.222 – Services auxiliaires des transports par eau).

La segmentation des activités liées au transport maritime ou fluviale est déclinée de la façon suivante :

- Gare maritime ou fluviale – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Gare maritime ou fluviale – Zone d'embarquement ou débarquement des passagers ;
- Gare maritime ou fluviale – Ateliers de maintenance ;
- Gare maritime ou fluviale – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvertes/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zone d'embarquement ou débarquement des passagers » :
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.
- Pour la sous-catégorie « Ateliers de maintenance » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation,
 - La hauteur sous plafond **HSP** (m), correspondant à la hauteur moyenne entre le sol et le plafond.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Gare maritime ou fluviale – Zone d’embarquement ou débarquement des passagers” »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports par eau – code 52.222)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 100 m													
Altitude 400 à 800 m	62	69	74	65	75	95	93	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m	67	68			66	81	75						
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m	71	68			64	72	64						
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m			70			66	69	62					
Référence 1700 m													
Composante USE										USE étalon =	23	kWh/m ² /an	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Nombre de translations motorisées Trans										Puissance moyenne appelée par translation motorisées (kW) Pm_trans		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + (Trans / Surface x Pm_Trans x Nb_h_ouvrées) × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										3 744		
<u>Note : Nb_h_ouvréesétalon</u> à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon											1,3		

« Sous-catégorie “Gare maritime ou fluviale – Ateliers de maintenance”
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports par eau – code 52.222)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques										Mayotte		Réunion			
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte				
Altitude < 400 m	47	48	47	39	40	35	38	24	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté		
Référence 100 m																	
Altitude 400 à 800 m	66	67	63	58	50	52	38	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté					
Référence 500 m																	
Altitude 800 à 1200 m	90	83			70	71	54										
Référence 900 m																	
Altitude 1200 m -1600m	121	112			97	97	77										
Référence 1400 m																	
Altitude > 1600m					116	114	93										
Référence 1700 m																	
Composante USE		USE étalon = 62 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,51													
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti										Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Valeur de référence associée à la USE étalon															
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon										5 460			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon										32			
		Hauteur sous plafond (m) HSP		Hauteur sous plafond étalon (m) HSPétalon										15			
				Variation_HSP (% / m)										5			
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 5 460 h correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 15 h amplitude quotidienne		+ CVC x [0,1 x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / (HSP - HSPétalon) x Variation_HSP/100]															
0,1xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon																	

« Sous-catégorie "Gare maritime ou fluviale – Valeur par défaut" »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports par eau – code 52.22Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques						Mayotte		Réunion				
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	48	47	39	40	35	38	38	24	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	66	67	63		58	50	52	38		Définie par arrêté				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		90	83			70	71	54				Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		121	112			97	97	77						
Altitude > 1600m Référence 1700 m			131			116	114	93						
Composante USE		USE étalon = 40 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti						Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon						3 744
Formule de modulation en fonction du volume d'activité								Pas de modulation surfacique						

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Transport routier de voyageurs

I. Périmètre

Les activités liées au transport routier concernent les secteurs d'activités de la section H de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 52 (52.21Z – Services auxiliaires des transports terrestres).

La segmentation des activités liées au transport routier est déclinée de la façon suivante :

- Transport routier de voyageurs – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Transport routier de voyageurs – Zones Voyageurs - hors quai non couvert ;
- Transport routier de voyageurs – Zones de remise couvertes et closes ;
- Transport routier de voyageurs – Ateliers de maintenance ;
- Transport routier de voyageurs – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de garde-œuvre ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zones Voyageurs - hors quai non couvert » :
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.
- Pour la sous-catégorie « Ateliers de maintenance de bus » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation,
 - La hauteur sous plafond **HSP** (m), correspondant à la hauteur moyenne entre le sol et le plafond.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Transport routier de voyageurs – Zones Voyageurs - hors quai non couvert” »
(NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Guyane		
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74	65	75	95	93	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	68			66	81	75		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	71	68			64	72	64			Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		70			66	69	62			
Composante USE	USE étalon = 23 kWh/m²/an								Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées				3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon				3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Nombre de translations motorisées Trans				0	Puissance moyenne appelée par translation motorisée (kW) Pm_trans				1,3
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + (Trans / Surface x Pm_Trans x Nb_h_ouvrées) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon								Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon	

« Sous-catégorie “Transport routier de voyageurs – Zones de remisage couvertes et closes” »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Mayotte							
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3								
Altitude < 400 m Référence 100 m	20	20	20	20	20	20	20	20	20							
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	20	20	20	20	20	20	20	20	20							
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	20	20		20	20	20			20							
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	20	20		20	20	20			20							
Altitude > 1600m Référence 1700 m		20		20	20	20										
Composante USE		USE étalon = 14 kWh/m ² /an														
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3744		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3744									
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique															
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon															

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}) - Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport routier de voyageurs – Ateliers de maintenance”
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Zones Géographiques									
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane Guadeloupe Martinique Mayotte Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	48	47	39	40	35	38	24	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	66	67	63	58	50	52	38	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	90	83		70	71	54		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	121	112		97	97	77		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		131		116	114	93			
Composante USE	USE étalon = 62 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,51						
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEéelle Hauteur sous plafond (m) HSP			Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon Hauteur sous plafond étalon (m) HSPétalon Variation_HSP (% / m)					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variablex DEréelle / DEétalon + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + CVC x [0,1 x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon + (HSP - HSPétalon) x Variation_HSP/100]]			5 460					

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 5 460 h correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 15 h amplitude quotidienne
 $0,1 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon} - Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Transport routier de voyageurs – Valeur par défaut” »
 (NAF : Section H – Services auxiliaires des transports terrestres – code 52.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Réunion		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m Référence 100 m	20	20	20	20	20	20	20	20	Définie par arrêté		
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	20	20	20	20	20	20	20	20	Définie par arrêté		
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	20	20			20	20	20	20	Définie par arrêté		
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	20	20			20	20	20	20	Définie par arrêté		
Altitude > 1600m Référence 1700 m		20			20	20	20	20			
Composante USE		USE étalon = 14 kWh/m ² /an									
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques				Pas de modulation surfacique							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon			3 744							

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Audiovisuel – Radio

I. Périmètre

Les activités de la radio concernent les secteurs d'activités de la section J de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 60 (60.10Z – Édition et diffusion de programmes radio).

La segmentation des activités de la radio est déclinée de la façon suivante :

- Radio – Administration et rédaction ;
- Radio – Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions radiophoniques ;
- Radio – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions radiophoniques » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Radio – Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions radiophoniques” »
(NAF : Section J – Édition et diffusion de programmes radio – code 60.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	H3	H2d	H2c	H2a	H1c	H1b	H1a	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3												
Altitude < 400 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54	55	55	54	47	36	35	37	35	37	
Référence 100 m																				
Altitude 400 à 800 m	38	41	39		37	36	38	35	29	37										
Référence 500 m																				
Altitude 800 à 1200 m																				
Référence 900 m																				
Altitude 1200 m -1600m																				
Référence 1400 m																				
Altitude > 1600m																				
Référence 1700 m																				
Composante USE	Part_USE_variable= 0,86								82	kWh/m ² /an										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti								Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon																			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								3 744											
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DE_féelle								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon											
	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DE_féelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon								60											

Note : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Radio – Valeur par défaut”

Audiovisuel - Télévision et production cinéma

I. Périmètre

Les activités de la télévision et des productions cinémas concernent les secteurs d'activités de la section J de la nomenclature NAF et principalement des sections 59 et 60 (59.11C – Production de films pour le cinéma, 59.11.11 – Production de films cinématographiques, 59.12.1 – Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision, 59.12.15 – Services d'animation, 60.20A – Edition de chaînes généralistes et 60.20B – Edition de chaînes thématiques).

La segmentation des activités de la télévision et des productions cinémas est déclinée de la façon suivante :

- Télévision et production cinéma – Administration et rédaction ;
- Télévision et production cinéma – Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions télévisées ;
- Télévision et production cinéma – Studio de cinéma ;
- Télévision et production cinéma – Studio d'animation ;
- Télévision et production cinéma – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Studio d'animation » :
 - La surface de plancher par poste de travail **Surf_poste** (m²/poste), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de studios ou bureaux occupés de l'établissement.
- Pour les sous-catégories « Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions télévisées » et « Studio de cinéma » :
 - La densité énergétique moyenne **DE_réelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Télévision et production cinéma – Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions télévisées »

« Sous-catégorie “Télévision et production cinéma – Studio de cinéma” »
 (NAF : Section J – Production de films pour le cinéma – code 59.11C ; Production de films cinématographiques – code 59.11.11)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H3	
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47	43	37	39	28	Definie par arrété
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	62			52	53	40	Definie par arrété
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	90	83			72	72	57	Definie par arrété
Altitude > 1600m Référence 1700 m		97			86	85	69	
Composante USE	USE étalon = 52 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,79			Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Nb_h_ouvréesSétalon			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesSétalon		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEéelle		3 744			Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		
<u>Nota : Nb_h_ouvréesétalon</u> à 3 744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesSétalon)/ Nb_h_ouvréesSétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon	<u>USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEéelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesSétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesSétalon)/ Nb_h_ouvréesSétalon</u>		3 744			30		

» «Sous-catégorie “Télévision et production cinéma – Studio d’animation”»

(NAF : Section J – Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision – code 59.12.1) Services d'animation – code 59.12.15

Zones Géographiques														
Composante CYC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54	55	27	56	
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	38	41	39	37	36	38	35	29	37					
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	46	42			38	39	35					28		
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	53	48			43	43	38					49		
Altitude > 1600m Référence 1700 m		52			47	45	41							
Composante USE				USE étalon = 68 kWh/m ² /an				Part_USE_variable= 0,86						
Type d'indicateur d'intensité d'usage				Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti				Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Valeur de référence associée à la USE étalon														
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h ouvrées				3120				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface Plancher / poste de travail ou Surface Utile Brute (m ² /poste) Surf_poste				15				Nb_h_ouvrées_étalon					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité					Taux d'occupation (%) T_occ				Surface / Poste étalon (m²/poste) Surf_poste_étalon					
					90				Taux d'occupation étalon (%) T_occ_étalon					
									3120					
									15					
									90					

« Sous-catégorie “Télévision et production cinéma – Valeur par défaut” »
 (NAF : Section J – Edition de chaînes généralistes – code 60.20A ; Edition de chaînes thématiques – code 60.20B ; Production de films pour le cinéma – code 59.11C ;
 Production de films cinématographiques – code 59.11.11 ; Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision – code 59.12.1 ;
 Services d'animation – code 59.12.15)

Composante USE en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Martinique	Mayotte	Réunion						
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c									
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté						
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47	43	37	39	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté						
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	62			52	53	40		Définie par arrêté						
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	90	83			72	72	57		Définie par arrêté						
Altitude > 1600m Référence 1700 m		97			86	85	69		Définie par arrêté						
Composante USE	USE étalon = 50 kWh/m ² /an														
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			3 744								
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique														
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb}_h\text{_ouvrées}}{\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h\text{_ouvrées}}{\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}}) /$														

Nota : $\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$ à 3 744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h\text{_ouvrées}}{\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Culture et spectacles - Bibliothèque, médiathèque et service d'archives

I. Périmètre

Les activités liées aux bibliothèques, aux médiathèques et aux archives concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 91 (91.01Z – Gestion des bibliothèques et des archives).

La segmentation des activités des bibliothèques et médiathèques est déclinée de la façon suivante :

- Bibliothèque, médiathèque et service d'archives – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Bibliothèque, médiathèque et service d'archives – ERP - Salle de lecture, d'exposition, de conférences, hall d'accueil ;
- Bibliothèque, médiathèque et service d'archives – Zone de conservation et de traitement des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie) ;
- Bibliothèque, médiathèque et service d'archives – Zone de conservation des collections sans contrôle hygrométrique ;
- Bibliothèque, médiathèque et service d'archives – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories sauf la sous-catégorie « Bibliothèque, médiathèque et service d'archives – Zone de conservation et de traitement des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie) » qui n'a pas de modulation temporelle. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Bibliothèque, médiathèque et service d’archives – ERP - Salle de lecture, d’exposition, de conférences, hall d’accueil” »

(NAF : Section R – Gestion des bibliothèques et des archives – code 91.01Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Réunion	Mayotte							
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3									
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54							
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37							
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54		28							
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		125	115			109	99	84		49							
Altitude > 1600m Référence 1700 m			133			117	107	92									
Composante USE			USE étalon =	26	kWh/m ² /an												
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d’intensité d’usage étalon												
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}		3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}											
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées_{étalon}) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/ Nb_h_ouvrées_{étalon}																

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvrées_{étalon}**)/ **Nb_h_ouvrées_{étalon}** correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à
l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Bibliothèque, médiathèque et service d’archives – Zone de conservation et de service d’archives – Zone de traitement des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie)” »

(NAF : Section R – Gestion des bibliothèques et des archives – code 91.01Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Réunion					
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	63	68	54	60	71	85	85	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	55	61	62	56	62	74	71	Définie par arrêté					
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	62	61		58	67	62			Définie par arrêté				
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	67	63		59	63	57							
Altitude > 1600m Référence 1700 m		66		61	63	56							
Composante USE	USE étalon = 8 kWh/m ² /an		Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti				Indicateur d’intensité d’usage étalon						
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d’intensité d’usage temporels					Pas de modulation temporelle								
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques					Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d’activité					USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon								

« Sous-catégorie “Bibliothèque, médiathèque et service d’archives – Zone de conservation des collections sans contrôle hygrométrique” »

(NAF : Section R – Gestion des bibliothèques et des archives – code 91.01Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques									Réunion	Mayotte								
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe										
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55								
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37									
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54			28								
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		125	115			109	99	84			49								
Altitude > 1600m Référence 1700 m		133				117	107	92											
Composante USE		USE étalon = 8 kWh/m ² /an																	
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti		Indicateur d’intensité d’usage étalon																
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon																		
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon																
Formule de modulation en fonction du volume d’activité			3 744																
Pas de modulation surfacique																			

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Bibliothèque, médiathèque et service d’archives – Valeur par défaut” »

(NAF : Section R - Gestion des bibliothèques et des archives - code 91.01Z)

Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante Cx/C du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Culture et spectacles - Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale

I. Périmètre

Les activités liées aux musées ou centres d'art sans protection patrimoniale concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 91 (91.02Z – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires).

Les activités de musée ou centre d'art peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. Espèces vivantes : Hall d'accueil, aquarium et vivarium, parc zoologique, soins vétérinaires ; Salles de conférences ; etc.) qui relèvent d'autres catégories.

La segmentation des activités des musées ou centres d'art sans protection patrimoniale est déclinée de la façon suivante :

- Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale - Salle d'exposition (tout type de traitement d'air) ;
- Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale– Salle d'animation audiovisuelle ;
- Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale - Zone de conservation des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie) ;
- Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale - Zone de conservation des collections sans contrôle hygrométrique ;
- Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels:

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories sauf la sous-catégorie « Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale - Zone de conservation des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie) » qui n'a pas de modulation temporelle (fonctionnement en continu). Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique:

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Musée ou centre d'art sans protection patrimoniale – Salle d'exposition (tout type de traitement d'air)" »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H3	
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	79	74	68	60	67	76	48 Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	82	92	85	73	77	79	53 Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	108	97			90	82	65 Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	150	138			131	119	101 Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		160			140	128	110 Définie par arrêté	
Composante USE			USE étalon = 14 kWh/m ² /an					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques							Pas de modulation surfacique	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}							

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvrées_{étalon})/ Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Musée ou centre d’art sans protection patrimoniale – Salle d’animation audiovisuelle” »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3		
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	84	63	73	91	114	116	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74	64	75	94	92	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	68			66	81	75		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m - 1600m Référence 1400 m	70	68			63	71	63			Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		69			66	69	62			
Composante USE	USE étalon = 24 kWh/m²/an								Indicateur d’intensité d’usage étalon	
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d’intensité d’usage étalon	
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3120
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques									Pas de modulation surfacique	
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/0,28xC/C(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon								Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne 0,28xC/C(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CV/C du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon	

« Sous-catégorie “Musée ou centre d’art sans protection patrimoniale – Zone de conservation des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie)” »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Réunion			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	63	68	54	60	71	85	85	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	55	61	62	56	62	74	71	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	62	61	58	67	62	67	62	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	67	63	59	63	57	59	57	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude > 1600m Référence 1700 m	66	61	61	63	56	61	56	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Composante USE		USE étalon = 8 kWh/m ² /an		Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti		Indicateur d’intensité d’usage étalon						
Type d’indicateur d’intensité d’usage		Valeur de référence associée à la USE étalon										
Indicateurs d’intensité d’usage temporels			Pas de modulation temporelle									
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques			Pas de modulation surfacique									
Formule de modulation en fonction du volume d’activité			USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon									

« Sous-catégorie “Musée ou centre d’art sans protection patrimoniale – Zone de conservation des collections sans contrôle hygrométrique” »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte	Réunion								
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe										
Altitude < 400 m Référence 100 m	32	37	35	32	28	31	35	23	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté								
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	38	43	40		34	36	37	24	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté								
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		50	47			42	43	28			Définie par arrêté	Définie par arrêté								
Altitude 1200 m - 1600m Référence 1400 m		59	55			50	51	33				Définie par arrêté								
Altitude > 1600m Référence 1700 m		61				55	56	37												
Composante USE		USE étalon = 8 kWh/m ² /an																		
Type d’indicateur d’intensité d’usage		Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti																		
		Valeur de référence associée à la USE étalon																		
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3120		Indicateur d’intensité d’usage étalon											
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques											Pas de modulation surfacique									
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ 0,28xC/(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon))																			

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CV/C \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l’impact indirect sur la composante CV/C du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Musée ou centre d’art sans protection patrimoniale – Valeur par défaut” »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte								
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique									
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55								
Référence 100 m											27								
Altitude 400 à 800 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37									
Référence 500 m											56								
Altitude 800 à 1200 m		90	81			75	68	54											
Référence 900 m											28								
Altitude 1200 m -1600m		125	115			109	99	84											
Référence 1400 m											49								
Altitude > 1600m			133			117	107	92											
Référence 1700 m																			
Composante USE	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti										Indicateur d’intensité d’usage étalon								
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Valeur de référence associée à la USE étalon																		
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvrées		3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvrées _{étalon}		3120								
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																		
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}$																		

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}} \approx 3 120 \text{ h ouvrées/an}$ correspond à 52 semaines ouvrées $\times 6$ jours ouvrés $\times 10$ h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvrées}_{\text{étalon}}}$ correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

Culture et spectacles - Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale

I. Périmètre

Les activités des musées ou centres d'art avec protection patrimoniale concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 91 (91.02Z – Gestion des musées).

Les bâtiments définis comme « avec protection patrimoniale » sont ici :

- Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques,
- Immeubles situés à l'intérieur d'un site patrimonial remarquable (SPR), et dont le règlement du SPR prévoit la conservation et la restauration,
- Immeubles situés en abords de monuments historiques (périmètre délimité des abords ou distance de moins de 500 du monument historique),
- Immeubles protégés par les plans locaux d'urbanisme (article L.151-19 du code de l'urbanisme) « pour des motifs culturels, historiques ou architecturaux »,
- Immeubles ayant la labellisation architecture contemporaine remarquable.

Les activités de musée ou centre d'art peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. Espèces vivantes : Hall d'accueil, aquarium et vivarium, parc zoologique, soins vétérinaires ; Salles de conférences ; etc.) qui relèvent d'autres catégories.

La segmentation des activités des musées ou centres d'art avec protection patrimoniale est déclinée de la façon suivante :

- Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale - Salle d'exposition (tout type de traitement d'air) ;
- Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale- Salle d'animation audiovisuelle ;
- Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale - Zone de conservation des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie) ;
- Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale - Zone de conservation des collections sans contrôle hygrométrique ;
- Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories sauf la sous-catégorie « Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale - Zone de conservation des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie) » qui n'ont pas de modulation temporelle (fonctionnement en continu). Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale – Salle d'exposition (tout type de traitement d'air)" »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Réunion	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Guyane	Martinique	
Altitude < 400 m Référence 100 m	82	95	89	82	72	80	91	58	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	98	110	102		88	92	95	64	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		130	116			108	98	78		Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		180	166			157	143	121		Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m			192			168	154	132		
Composante USE	USE étalon = 14 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage surficiques	Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Pas de modulation surfacique							
	Notia : Nb_h_ouvrées à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_étalon)/ Nb_h_ouvrées_étalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon									

« Sous-catégorie “Musée ou centre d’art avec protection patrimoniale – Salle d’animation audiovisuelle” »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	
Altitude < 400 m Référence 100 m	82	91	101	76	88	109	137	139	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	74	83	89	77	90	113	110	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	80	82			79	97	90		Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m - 1600m Référence 1400 m	84	82			76	85	76				Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		83			79	83	74				
Composante USE	USE étalon = 24 kWh/m ² /an		Indicateur d’intensité d’usage étalon								
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti		Valeur de référence associée à la USE étalon								
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertesétalon								
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques			Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvertes / Nb_h_ouvertesétalon) + 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertesétalon) / 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertesétalon) / Nb_h_ouvertesétalon		3 120								

Nota : **Nb_h_ouvertesétalon** à 1920 h ouvertes/an correspond à 48 semaines ouvertes × 5 jours ouverts × 8 h amplitude quotidienne
0,28 × CV/C × (**Nb_h_ouvertes** - **Nb_h_ouvertesétalon**) / **Nb_h_ouvertesétalon** correspond à l’impact indirect sur la composante CV/C du nombre d’heure ouvertes réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Musée ou centre d'art avec protection patrimoniale – Zone de conservation des collections avec contrôle climatique complet (température et hygrométrie)" »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

« Sous-catégorie “Musée ou centre d’art avec protection patrimoniale – Zone de conservation des collections sans contrôle hygrométrique” »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	
Altitude < 400 m Référence 100 m	38	44	42	38	34	37	42	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	46	52	48	41	43	44	29	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	60	56			50	52	34		Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m - 1600m Référence 1400 m	71	66			60	61	40				Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		73			66	67	44				
Composante USE	USE étalon = 8 kWh/m²/an		Indicateur d'intensité d'usage étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Valeur de référence associée à la USE étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon								3120
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques			Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CV/C x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)										

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CV/C du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Musée ou centre d’art avec protection patrimoniale – Valeur par défaut” »

(NAF : Section R – Gestion des musées – code 91.02Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	79	74	68	60	67	76	48	56	65	66	32	67	
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	82	92	85			73	77	79	53	35	44			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m			108	97			90	82	65			34		
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m			150	138			131	119	101			59		
Altitude > 1600m Référence 1700 m					160			140	128	110				
Composante USE			USE étalon = 8 kWh/m ² /an											
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d’intensité d’usage étalon							
Indicateurs d’intensité d’usage temporels			Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 120					
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques							Pas de modulation surfacique							
Formule de modulation en fonction du volume d’activité			USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)											

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

Culture et spectacles - Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale

I. Périmètre

Les activités des salles de spectacles vivants concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 90 (90.02Z – Activités de soutien au spectacle vivant et 90.04Z – Gestion de salles de spectacles).

La segmentation des activités des salles de spectacles vivants est déclinée de la façon suivante :

- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Loge des artistes ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale - Zone d'accueil du public ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Foyer et zone de convivialité ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale - Salle de spectacle et de répétition ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale - Studio de répétition ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale - Zone de stockage sans contrôle hygrométrique ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Atelier et zone technique ;
- Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels:

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique:

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Loge des artistes” »
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.022) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	
Altitude < 400 m Référence 100 m	66	77	72	66	58	65	73	46
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	79	89	82		71	74	77	51
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m						87	79	63
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		104	94					
Altitude > 1600m Référence 1700 m			145	133		126	115	97
				154			136	124
							107	
Composante USE	USE étalon = 50 kWh/m ² /an							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques			Pas de modulation surfacique					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon		1920					

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}) / Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Zone d'accueil du public” »
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques													
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54	55	27	27	56	
Référence 100 m															
Altitude 400 à 800 m	38	41	39		37	36	38	35	29	37					
Référence 500 m															
Altitude 800 à 1200 m		46	42			38	39	35					28		
Référence 900 m															
Altitude 1200 m - 1600m		53	48			43	43	38						49	
Référence 1400 m															
Altitude > 1600m				52			47	45	41						
Référence 1700 m															
Composante USE		USE étalon = 14 kWh/m ² /an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvertes}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvertesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvertes}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvertesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvertesétalon}}$								1920					

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvertesétalon}} \approx 1920 \text{ h ouvertes/an}$ correspond à 48 semaines ouvertes x 5 jours ouverts x 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvertes}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvertesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvertesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvertes réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Sous-catégorie "Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Foyer et salle de convivialité"

(NAF : Section 1 – Débits de boisson – code 56.30Z)

Note : Nb_h_ouvertes_{étalon} à 1920 h ouvertes/jan correspond à 48 semaines ouvertes × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
0,28xCvCx(Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertes_{étalon}) / Nb_h_ouvertes_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CvC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Salle de spectacle et de répétition”
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques													
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion	
Altitude < 400 m	63	70	79	59	68	85	107	108	Definie par arrété						
Référence 100 m	57	64	69	60	70	88	86	Definie par arrété	Definie par arrété	Definie par arrété	Definie par arrété	Definie par arrété	Definie par arrété	Definie par arrété	
Altitude 400 à 800 m	62	63			61	75	70								
Référence 500 m	66	63			59	66	59								
Altitude 800 à 1200 m	65				61										
Référence 900 m															
Altitude 1200 m -1600m															
Référence 1400 m															
Altitude > 1600m															
Référence 1700 m															
Composante USE		USE étalon = 21 kWh/m ² /an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		1920					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques								Pas de modulation surfacique							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						1920							

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Studio de répétition”
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques													
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	30	52	
Référence 100 m															
Altitude 400 à 800 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37					
Référence 500 m															
Altitude 800 à 1200 m	70	62				56	52	46							
Référence 900 m															
Altitude 1200 m - 1600m	84	75				67	62	56							
Référence 1400 m															
Altitude > 1600m			83			74	69	62							
Référence 1700 m															
Composante USE		USE étalon = 7 kWh/m ² /an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques										Pas de modulation surfacique					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvertes / Nb_h_ouvertesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertesétalon) / 0,28xCVC(Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertesétalon) / Nb_h_ouvertesétalon								1920					

Nota : **Nb_h_ouvertesétalon** à 1920 h ouvertes/an correspond à 48 semaines ouvertes × 5 jours ouverts × 8 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(**Nb_h_ouvertes** - Nb_h_ouvertesétalon) / Nb_h_ouvertesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvertes réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Zone de stockage des collections sans contrôle hygrométrique” »
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m	32	37	35	32	28	31	35	23	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé
Référence 100 m	38	43	40		34	36	37	24	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé	Definie par arrêteé
Altitude 400 à 800 m														
Référence 500 m	50	47				42	43	28						
Altitude 800 à 1200 m														
Référence 900 m	59	55				50	51	33						
Altitude 1200 m -1600m														
Référence 1400 m	61					55	56	37						
Altitude > 1600m														
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon = 8 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvrées}_{\text{étalon}}) / \text{Nb}_h\text{_ouvrées}_{\text{étalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants sans protection patrimoniale – Atelier et zone technique”
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d			
Altitude < 400 m Référence 100 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	38	41	39	37	36	38	35	29	37	55
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	46	42			38	39	35			27
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	53	48			43	43	38			56
Altitude > 1600m Référence 1700 m			52		47	45	41			
Composante USE	USE étalon = 24 kWh/m²/an							Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon							Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques								1920		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}							1920		
Pas de modulation surfacique										

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvrées}_{\text{étalon}}) / \text{Nb}_h\text{_ouvrées}_{\text{étalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.027 (NAF) – Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.047

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
Référence 100 m						61	64	66	44	29	37		
Altitude 400 à 800 m	68	77	71										
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m	90	81				75	68	54				28	
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m	125	115				109	99	84				49	
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m						117	107	92					
Référence 1700 m													
Indicateur d'intensité d'usage étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon			
										Valeur de référence associée à la USE étalon			
Type d'indicateur d'intensité d'usage										Indicateur d'intensité d'usage étalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels										Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques										Nb_h_ouvrées			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)			
Nb_h_ouvréesétalon										Nb_h_ouvréesétalon			
Nb_h_ouvréesétalon = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)										1920			
Nb_h_ouvréesétalon										Pas de modulation surfacique			

Culture et spectacles - Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale

I. Périmètre

Les activités des salles de spectacles vivants concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 90 (90.02Z – Activités de soutien au spectacle vivant et 90.04Z – Gestion de salles de spectacles).

Les bâtiments définis comme « avec protection patrimoniale » sont ici :

- Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques,
- Immeubles situés à l'intérieur d'un site patrimonial remarquable (SPR), et dont le règlement du SPR prévoit la conservation et la restauration,
- Immeubles situés en abords de monuments historiques (périmètre délimité des abords ou distance de moins de 500 du monument historique),
- Immeubles protégés par les plans locaux d'urbanisme (article L.151-19 du code de l'urbanisme) « pour des motifs culturels, historiques ou architecturaux »,
- Immeubles ayant la labellisation architecture contemporaine remarquable.

La segmentation des activités des salles de spectacles vivants est déclinée de la façon suivante :

- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Loge des artistes ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale - Zone d'accueil du public ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Foyer et zone de convivialité ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale - Salle de spectacle et de répétition ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale - Studio de répétition ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale - Zone de stockage sans contrôle hygrométrique ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Atelier et zone technique ;
- Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Loge des artistes” »
(NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	
Altitude < 400 m Référence 100 m	79	92	86	79	70	78	88	55	65
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	95	107	98		85	89	92	61	40
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m						104	95	76	52
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		125	113						
Altitude > 1600m Référence 1700 m			174	160		151	138	116	
					185				
						163	149	128	
Composante USE	USE étalon = 50 kWh/m ² /an								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$								1920

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Zone d'accueil du public” »
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques																			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte							
Altitude < 400 m Référence 100 m	41	44	43	38	41	42	46	43	56	65	66	32	67							
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	46	49	47		44	43	46	42	35	44										
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		55	50			46	47	42				34								
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	64	58				52	52	46				59								
Altitude > 1600m Référence 1700 m			62			56	54	49												
Composante USE	USE étalon = 14 kWh/m²/an		Indicateur d'intensité d'usage étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Valeur de référence associée à la USE étalon																			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		1920		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		1920											
Indicateurs d'intensité d'usage surficiques	Pas de modulation surfacique																			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}} / \frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}) / 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}})$																			

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}} \approx 1920 \text{ h ouvrées/ an}$ correspond à 48 semaines ouvrées $\times 5$ jours ouvrés $\times 8$ h amplitude quotidienne
 $\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Foyer et salle de convivialité »

(NAF : Section I – Débits de boissons – code 5630Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques							Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	
Altitude < 400 m Référence 100 m	131	143	138	125	131	131	137	152
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	148	160	146		143	134	142	170
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		176	164			149	148	101
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			200	185				123
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m				199				
Composante USE	USE étalon = 26 kWh/m²/an			Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			1920	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques							Pas de modulation surfacique	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)			Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon			1920	

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Salle de spectacle et de répétition”
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m	76	84	95	71	82	102	128	130	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 100 m	68	77	83		72	84	106	103	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m														
Référence 500 m														
Altitude 800 à 1200 m														
Référence 900 m														
Altitude 1200 m -1600m														
Référence 1400 m														
Altitude > 1600m														
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon = 21 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques												Pas de modulation surfacique		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										1920		

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne

$$0,28 \times CVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon$$
 correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Studio de répétition”
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	56	60	54	52	53	47	46	40	54	60	61	36	62
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	67	72	65		64	56	53	47	37	44			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		84	74			67	62	55				52	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	101	90				80	74	67				94	
Altitude > 1600m Référence 1700 m			100			89	83	74					
Composante USE	USE étalon = 7 kWh/m²/an			Indicateur d'intensité d'usage étalon Valeur de référence associée à la USE étalon									Indicateur d'intensité d'usage étalon
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées									Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)			1920			1920			Pas de modulation surfacique			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Zone de stockage des collections sans contrôle hygrométrique”
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m	38	44	42	38	34	37	42	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 100 m	46	52	48	41	43	44	29	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m	60	56			50	52	34							
Référence 500 m	71	66			60	61	40							
Altitude 800 à 1200 m	73				66	67	44							
Référence 900 m														
Altitude 1200 m -1600m														
Référence 1400 m														
Altitude > 1600m														
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon = 8 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) / \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Atelier et zone technique” »
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	41	44	43	38	41	42	46	43	56	65	66	32	67
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	46	49	47		44	43	46	42	35	44			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		55	50			46	47	42				34	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	64	58				52	52	46				59	
Altitude > 1600m Référence 1700 m		62				56	54	49					
Composante USE	USE étalon = 24 kWh/m²/an		Indicateur d'intensité d'usage étalon										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon		Valeur de référence associée à la USE étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)										
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}} = \text{USE étalon} \times (\text{Nb_h_ouvrées} / \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}) / \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}$		1920										

Nota : $\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}} \approx 1920 \text{ h ouvrées/étalon}$ à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}) / \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Salle de spectacles vivants avec protection patrimoniale – Valeur par défaut” »
 (NAF : Section R – Activités de soutien au spectacle vivant – code 90.02Z) (NAF : Section R – Gestion de salles de spectacles – code 90.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques											
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	79	74	68	60	67	76	48	56	65	66	32
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	82	92	85		73	77	79	53	35	44		67
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		108	97			90	82	65				34
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m			150	138			131	119	101			59
Altitude > 1600m Référence 1700 m				160			140	128	110			
Composante USE		USE étalon = 8 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Valeur de référence associée à la USE étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvréesétalon		1920		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité						Pas de modulation surfacique						

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne

$$\text{Nb}_h\text{_ouvrées} \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées}/\text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) /$$

$$0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) / \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$$
 correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Culture et spectacles - Espèces vivantes

I. Périmètre

Les activités liées aux espèces vivantes concernent les secteurs d'activités des sections M et R de la nomenclature NAF et principalement des sous-sections 75 et 91 (75.00Z – Activités vétérinaires et 91.04Z – Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles).

La segmentation des activités liées aux espèces vivantes est déclinée de la façon suivante :

- Espèces vivantes – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Espèces vivantes – Hall d'accueil ;
- Espèces vivantes – Serres ;
- Espèces vivantes – Aquarium et vivarium ;
- Espèces vivantes – Parc zoologique (enclos fermés et couverts d'hébergement des animaux) ;
- Espèces vivantes – Zone de soins vétérinaires ;
- Espèces vivantes – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Aquarium et vivarium » et « Zone de soins vétérinaires » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Especes vivantes – Hall d'accueil” »

(NAF : Section R – Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles – code 91.04Z)

Composante Cyc en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	
Altitude < 400 m Référence 100 m	34	37	36	32	34	35	38	36
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	38	41	39	37	36	38	35	29
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	46	42			38	39	35	37
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	53	48			43	43	38	
Altitude > 1600m Référence 1700 m		52			47	45	41	
Composante USE	USE étalon = 21 kWh/m²/an							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon							Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surficiques	Pas de modulation surfacique							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}} / \frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}})$							2 912

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 2912 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 7 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Espèces vivantes – Serres” »

(NAF : Section R – Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles – code 91.04Z)

Composante CVC en kWh/m²/an	Zones Géographiques										Réunion	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	101	111	99	93	96	86	86	75	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	123	133	117		115	103	98	85	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m			155	140			122	116	101		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m			183	165			148	139	123			Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m				181			163	154	139			
Composante USE		USE étalon = 24 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertéesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an)		8 760		Pas de modulation surfacique			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2\text{/an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvertes}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvertéesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvertes}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvertéesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvertéesétalon}}$						8 760					

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvertéesétalon}} \approx 8 760$ h ouvertes/an correspond à 52 semaines ouvertes $\times 7$ jours ouverts $\times 24$ h amplitude quotidienne $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvertes}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvertéesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvertéesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvertes réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Espèces vivantes – Aquarium et vivarium” »

(NAF : Section R – Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles – code 91.04Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	100	110	98	92	95	85	85	74	74	85	87	43	88
Référence 100 m					114	102	96	84	46	58			
Altitude 400 à 800 m	121	131	116										
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m		154	138					120	115	99			
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m		181	163					146	138	122			
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m			179					161	153	137			
Référence 1700 m													

Composante USE	USE étalon = 200	kWh/m ² /an	Part_USE_variable= 0,91
Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			
Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon
Type d'indicateur d'intensité d'usage			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	2 912	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle	183	Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × [Part_USE_variable × (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		183

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 2912 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 7 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Espèces vivantes – Parc zoologique (enclos fermés et couverts d’hébergement des animaux)” »

(NAF : Section R – Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles – code 91.04Z)

Composante CYC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m	100	110	98	92	95	85	85	74	74	87	43
Référence 100 m											88
Altitude 400 à 800 m	121	131	116	114	102	96	84	46	58		
Référence 500 m											
Altitude 800 à 1200 m		154	138		120	115	99				
Référence 900 m											49
Altitude 1200 m -1600m		181	163		146	138	122				
Référence 1400 m											
Altitude > 1600m			179		161	153	137				
Référence 1700 m											
Composante USE		USE étalon = 24 kWh/m ² /an									
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti								Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		8 760								8 760	

Nota : $\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}} = \text{USE étalon} \times (\text{Nb_h_ouvrées}/\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}})/\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}$
 $0,28 \times \text{CVC}(\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}})/\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Especes vivantes – Zone de soins vétérinaires” »

(NAF : Section R – Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles – code 91.04Z) (NAF : Section M – Activités vétérinaires – code 75.00Z)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	100	110	98	92	95	85	85	74	74	85	87	43	88
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	121	131	116		114	102	96	84	46	58			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		154	138			120	115	99				49	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		181	163			146	138	122				90	
Altitude > 1600m Référence 1700 m			179			161	153	137					
Composante USE		USE étalon = 218 kWh/m ² /an			Part_USE_variable= 0,91			Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			3 744			3 744			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle			Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon			187			187			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon] + 0,28 x CVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

$$0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) / \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$$
 correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Espèces vivantes – Valeur par défaut” »

(NAF : Section R – Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles – code 91.042)

(NAF : Section M – Activités vétérinaires – code 75.002)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Guyane	Réunion	Mayotte			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d						
Altitude < 400 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54			
Référence 100 m										55			
Altitude 400 à 800 m	38	41	39		37	36	38	35	29	37			
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m													
Référence 900 m	46	42			38	39	35						
Altitude 1200 m-1600m	53	48			43	43	38						
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m													
Référence 1700 m		52			47	45	41						
Composante USE	USE étalon = 21 kWh/m²/an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon							Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			8 760						
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon							8 760					

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 8 760 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 7 jours ouvrés × 24 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

Etablissement de nuit et de loisirs

I. Périmètre

Les activités liées aux établissements de nuit et de loisirs concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement des sous-sections 92 et 93 (92.00Z – Jeux de hasard et d'argent, 93.12Z – Activités de clubs de sports et 93.29Z – Autres services récréatifs et de loisirs).

La segmentation des activités des établissements de nuit et de loisirs est déclinée de la façon suivante :

- Etablissement de nuit et loisirs – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Académie de billard ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Bowling ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Casino ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Discothèque ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Escape Game ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Espace aqua ludique ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Espace récréatif pour enfants ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Laser game ;
 - Etablissement de nuit et loisirs – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Espace aqua ludique » :
 - Le ratio surfacique des bassins intérieurs **%Sbassin_int (%)**, correspondant à la surface d'eau des bassins intérieurs rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie.
 - Le ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés **%Sbassin_ext_nc (%)**, correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs non chauffés rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie. Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci.
 - Le ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés **%Sbassin_ext_ch (%)**, correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs chauffés rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie. Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci. Un bassin extérieur est considéré comme chauffé lorsque sa température de consigne cible est supérieure à 20°C.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Académie de billard” »

(NAF : Section R = Activités de clubs de sports= code 93.122)

Zones Géographiques																	
Composante CVC en kWh/m ² /an		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion			
Altitude < 400 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté			
Référence 100 m																	
Altitude 400 à 800 m	62	69	74	65	75	95	93	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté			
Référence 500 m																	
Altitude 800 à 1200 m	67	68	68	66	81	75											
Référence 900 m																	
Altitude 1200 m -1600m	71	68	68	64	72	64											
Référence 1400 m																	
Altitude > 1600m				70			66	69	62								
Référence 1700 m																	
Composante USE										USE étalon = 32 kWh/m ² /an							
Type d'indicateur d'intensité d'usage										Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti										Valeur de référence associée à la USE étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels										Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)	Nb_h_ouvréesétalon			3 640			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques										Pas de modulation surfacique							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité										USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon							

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Bowling” »

(NAF : Section R – Activités de clubs de sports– code 93.122)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte	Réunion											
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique												
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté														
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	Définie par arrêté														
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75			Définie par arrêté		Définie par arrêté										
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		71	68			64	72	64					Définie par arrêté										
Altitude > 1600m Référence 1700 m			70			66	69	62															
Composante USE			USE étalon =	37	kWh/m ² /an																		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon																				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon																						
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvréesétalon		5 096		5 096												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	NB_h_ouvréesétalon à 5 096 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 14 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon																						
Pas de modulation surfacique																							

Nota : $Nb_h_ouvrées_{étalon} = USE_{étalon} \times (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées_{étalon}) + 0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$

» « Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs - Casino” »

(NAF : Section B = l'effix de hasard et d'argent - code 92 007)

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 6 188 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 17 h amplitude quotidienne
0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_étalon)/Nb_h_ouvrées_étalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Discothèque” »
 (NAF : Section R – Autres activités récréatives et de loisirs – code 93.29Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte	Réunion	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique		
Altitude < 400 m Référence 100 m	51	56	54	48	51	53	57	54	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	57	62	59		56	54	57	53	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		69	63			57	59	53					
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	80	72				65	65	57					
Altitude > 1600m Référence 1700 m		78				71	68	62					
Composante USE		USE étalon = 24 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1 092 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 3 jours ouvrés x 7 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}) - Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Escape Game” »

(NAF : Section R – Activités de clubs de sports– code 93.122)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte	Réunion									
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique										
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté												
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	Définie par arrêté												
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75			Définie par arrêté		Définie par arrêté								
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		71	68			64	72	64					Définie par arrêté								
Altitude > 1600m Référence 1700 m			70			66	69	62													
Composante USE			USE étalon =	37	kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon														
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon																
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		5 096		5 096												
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$																				

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}} \approx 5 096 \text{ h ouvrées/an}$ correspond à 52 semaines ouvrées $\times 7$ jours ouvrés $\times 14 \text{ h amplitude quotidienne}$
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Espace aqua ludique” »

(NAF : Section R – Autres services récréatifs et de loisirs – code 93.29Z)

Composante CVC – en kWh/m ² /an	Zones Géographiques									Réunion			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	282	252	234	298	258	201	250	162	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	431	381	390		382	327	381	291	Définie par arrêté				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		511	515			481	541	452		Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		683	682			627	715	632					
Altitude > 1600m Référence 1700 m			768			745	803	726					

Suite du tableau sur la page suivante

Composante USE	USE étalon = 267 kWh/m ² /an	Part_USE_variable= 0,97
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle des bassins intérieurs (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_int Nb_h_ouvrées_int 2920	Amplitude horaire annuelle étalon des bassins intérieurs (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_int 2920 Variation de consommation selon l'amplitude horaire des bassins intérieurs (kWh/m ² /an/h_ouvrée) Variation_amplitude_int Taux de variation de consommation pour 1000 heure de variation d'amplitude horaire des bassins extérieurs chauffés (/1000 h) Taux_variation_amplitude_ext_ch 0,35
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surfacique des bassins intérieurs (%) %Sbassin_int Ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés (%) %Sbassin_ext_nc Ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés (%) %Sbassin_ext_ch 0 0	Ratio surfacique des bassins intérieurs étalon (%) %Sbassin_int Ratio surfacique des bassins intérieurs (%) Variation_amplitude_int (kWh/m ² /an/%) Variation_Sbassin_int 33 2,3
Indicateurs de modulation en fonction du volume d'activité	Formule de modulation à 2 920 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 8h amplitude quotidienne. $\text{NB_h_ouvrées_int} = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées_int}}{\text{Nb_h_ouvrées_nc} + \text{Nb_h_ouvrées_ext_ch}}) / (\text{Part_USE_variable} \times (\text{Part_USE_variable} \times (\%Sbassin_int + (\%Sbassin_exc_nc + \%Sbassin_ext_ch)/2) / \%Sbassin_int) + (1-\text{Part_USE_variable})) + [(\text{Nb_h_ouvrées_int} - \text{Nb_h_ouvrées_int}) \times \text{Variation_amplitude_int} + (\%Sbassin_int - \%Sbassin_int) \times 100 \times \text{Variation_Sbassin_int} + 1,3 \times \text{CVC} \times \%Sbassin_ext_ch \times ((1 + \text{Taux_variation_amplitude_ext_ch}) \times (\text{Nb_h_ouvrées_int} - \text{Nb_h_ouvrées_int}) / (2 * 1000))]$	33 2,3

Nota : **Nb_h_ouvrées_int** à 2 920 h ouvrées/an correspond à la surface d'eau des bassins (respectivement intérieurs, extérieurs chauffés, rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), et exprimée en pourcentage (%Sbassin_int varie entre 0 et 100). Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci. Un bassin extérieur est considéré comme chauffé lorsque sa température de consigne cible est supérieure à 20°C.

La valeur 1,3 x CVC correspond à la consommation de chauffage de l'eau des bassins extérieurs, par m² de bassin extérieur chauffé, pour une ouverture du 15 avril au 15 octobre.

Les bassins extérieurs sont considérés utilisés uniquement durant les six mois les plus chauds de l'année, sur la même amplitude horaire que les bassins intérieurs.

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Espace récréatif pour enfants” »

(NAF : Section R – Autres activités récréatives et de loisirs – code 93.29Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Guyane	Réunion	Mayotte				
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3							
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37					
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46			43				
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		84	75			67	62	56							
Altitude > 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62							
Composante USE	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti								Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Valeur de référence associée à la USE étalon														
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon				2 120						
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique														
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$														

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}} \approx 2 120 \text{h ouvrées/an}$ correspond à (38 semaines ouvrées [hors vacances scolaires] × 3 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne) + (14 semaines ouvrées [vacances scolaires] × 7 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne)

$0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Laser game” »

(NAF : Section R – Activités de clubs de sports– code 93.122)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte	Réunion									
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique										
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté												
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	Définie par arrêté												
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75			Définie par arrêté		Définie par arrêté								
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		71	68			64	72	64					Définie par arrêté								
Altitude > 1600m Référence 1700 m			70			66	69	62													
Composante USE			USE étalon =	37	kWh/m ² /an																
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon																		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon																				
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		5 096	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon															
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$																				
Pas de modulation surfacique																					

Nota : $\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}} \approx 5 096 \text{ h ouvrées/an}$ correspond à 52 semaines ouvrées $\times 7$ jours ouvrés $\times 14 \text{ h amplitude quotidienne}$
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Etablissement de nuit et loisirs – Valeur par défaut” »

(NAF : Section R – Activités de clubs de sports– code 93.12Z) (NAF : Section R – Jeux de hasard et d’argent – code 92.00Z)
 (NAF : Section R – Autres activités récréatives et de loisirs – code 93.29Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Mayotte				
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	56	60	54	53	47	44	39	31	37				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	70	62			56	52	46				43		
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	84	75			67	62	56				78		
Altitude > 1600m Référence 1700 m		83			74	69	62						
Composante USE		USE étalon = 12 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Valeur de référence associée à la USE étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 120								3 120		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Pas de modulation surfacique												
	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvréesétalon}} + 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvréesétalon}}) / \text{Nb_h_ouvréesétalon})$												
	<u>Nota :</u> $\text{Nb_h_ouvréesétalon} \approx 3 120 \text{ h ouvrées/an}$ correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne								$0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvréesétalon}}) / \text{Nb_h_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon				

Parc d'attractions et parc à thèmes

I. Périmètre

Les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement de la sous-catégorie 93 (93.21Z – Services des parcs d'attraction et parcs à thème).

Les activités de terrain de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. activités d'hôtellerie, la restauration, les salles de spectacle, les commerces, etc.) qui relèvent d'autres catégories.

La segmentation des activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes est déclinée de la façon suivante :

- Parcs d'attractions et parc à thème – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Parc d'attractions parc à thème – Attraction bâtiment clos ;
- Parc d'attractions parc à thème – Attraction bâtiment semi-ouvert ;
- Parc d'attractions parc à thème – Locaux techniques et ateliers de maintenance ;
- Parc d'attractions parc à thème – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour les sous-catégories « Attraction bâtiment clos », « Attraction bâtiment semi-ouvert » et « Locaux techniques et ateliers de maintenance » :
 - La densité énergétique moyenne **DE_{réelle}** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation. Pour les sous-catégories « attraction bâtiment clos » et « attraction bâtiment semi-ouvert », celle-ci est la consommation annuelle réelle des équipements d'attractions (kWh/an), obtenues par sous comptage, incluant les consommations d'éclairage, rapportée à la surface de plancher du bâtiment.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Parc d’attractions parc à thème – Attraction bâtiment clos” »

(NAF : Section R – Services des parcs d'attraction et parcs à thème – code 93.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques						Martinique	Mayotte	Réunion
H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	
Altitude < 400 m Référence 100 m	69	75	73	65	69	71	77	73	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	77	83	79	75	73	77	71	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	93	85			77	79	71		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	108	97			87	87	77			Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		105			95	91	83			
Composante USE		USE étalon = 150 kWh/m ² /an								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						4 284	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEéelle						150	Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (DEéelle / DEétalon) + 0,28 x CV/C x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon									
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 4284 h ouvrées/an correspond à 51 semaines ouvrées x 7 jours x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon										

« Sous-catégorie “Parc d’attractions parc à thème – Attraction bâtiment semi-ouvert” »

(NAF : Section R – Services des parcs d’attraction et parcs à thème – code 93.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques									Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe			
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		23	23			23	23	23				
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		23	23			23	23	23				
Altitude > 1600m Référence 1700 m			23			23	23	23				
Composante USE	USE étalon = 150 kWh/m ² /an									Indicateur d’intensité d’usage étalon		
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon									Indicateur d’intensité d’usage étalon		
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées									Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle									Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (DEréelle / DEétalon) + CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon									Note : Nb_h_ouvréesétalon à 4284 h ouvrées/an correspond à 51 semaines ouvrées × 7 jours × 12 h amplitude quotidienne CVC×(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon		

« Sous-catégorie “Parc d’attractions parc à thème – Locaux techniques et ateliers de maintenance” »

(NAF : Section R – Services des parcs d’attraction et parcs à thème – code 93.21Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	62			52	53	40	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		90	83			72	72	57	Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m			97			86	85	69	Définie par arrêté
Composante USE	USE étalon = 62 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,51				Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 744		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle		32		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		32		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé} (\text{kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times [\text{Part_USE_variable} \times (\text{DEréelle} / \text{DEétalon}) + (1-\text{Part_USE_variable}) \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvréesétalon}})] + 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvréesétalon}}) / \text{Nb_h_ouvréesétalon}$				Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon				

« Sous-catégorie "Parc d'attractions parc à thème – Valeur par défaut" »

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques													
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	55	27	56	
Référence 100 m															
Altitude 400 à 800 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37					
Référence 500 m															
Altitude 800 à 1200 m		90	81			75	68	54					28		
Référence 900 m															
Altitude 1200 m-1600m	125	115			109	99	84						49		
Référence 1400 m															
Altitude > 1600m			133			117	107	92							
Référence 1700 m															
Composante USE		USE étalon = 50 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon			
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvréesétalon		4 284		USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Pas de modulation surfacique							

Parc d'expositions

I. Périmètre

Les activités des parcs d'expositions concernent les secteurs d'activités de la section L de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 68 (68.20B) :
– Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués).

La segmentation des activités des parcs d'expositions est déclinée de la façon suivante :

- Parcs d'exposition – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Parc d'expositions – Halles d'exposition ;
- Parc d'expositions – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Parc d'expositions – Halles d'exposition” »

(NAF : Section L – Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués – code 68.20B)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Guyane	Réunion	Mayotte		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c					
Altitude < 400 m Référence 100 m	10	10	10	10	10	10	10	10	10		
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	10	10	10	10	10	10	10	10	10		
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	10	10		10	10	10					
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	10	10		10	10	10					
Altitude > 1600m Référence 1700 m		10		10	10	10					
Composante USE	USE étalon = 31 kWh/m ² /an						Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon				936		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique										
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) + CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon						936				

Nota : $\text{Nb_h_ouvréesétalon} \approx 1872 \text{ h ouvrées/an}$ correspond à 52 semaines ouvrées \times 2 jours ouvrés \times 9h amplitude quotidienne $CVC \times (\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvréesétalon})/\text{Nb_h_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

« Sous-catégorie “Parc d’expositions – Valeur par défaut”

(NAF : Section L – Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués – code **68.20B**)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques																						
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte										
Altitude < 400 m Référence 100 m	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10										
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10										
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10										
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10										
Altitude > 1600m Référence 1700 m				10	10	10	10	10	10	10	10	10	10										
Composante USE		USE étalon = 30 kWh/m ² /an																					
Type d’indicateur d’intensité d’usage		Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti		Indicateur d’intensité d’usage étalon																			
Valeur de référence associée à la USE étalon																							
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		936		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		936																
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																						
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) + CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon																						

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 936 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 9 h amplitude quotidienne CVC(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

Palais des congrès

I. Périmètre

Les activités des palais des congrès concernent les secteurs d'activités de la section L de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 68 (68.20B – Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués).

La segmentation des activités des palais des congrès est déclinée de la façon suivante :

- Palais des congrès – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Palais des congrès – Galerie marchande et zone d'expositions ;
- Palais des congrès – Salles de conférences ;
- Palais des congrès – Salles de spectacles ;
- Palais des congrès – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Galerie marchande et zone d'expositions » :
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.
- Pour la sous-catégorie « Palais des congrès – Salles de conférences » :
 - Le taux d'utilisation **T_utile** (%), correspondant à la moyenne de la proportion des salles de conférences utilisées, sur l'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Palais des congrès – Galerie marchande et zone d’expositions” »

(NAF : Section L – Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués – code 68.20B)

Zones Climatiques																
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion			
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté			
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	68			66	81	75									
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	71	68			64	72	64									
Altitude > 1600m Référence 1700 m		70			66	69	62									
Composante USE	USE étalon = 28 kWh/m ² /an			Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti												
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d’intensité d’usage étalon					
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertesétalon			3 744			3 744						
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Nombre de translations motorisées Trans			Nombre de translations motorisées Transétalon			9			9						
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\text{Nb_h_ouvertes} / \text{Nb_h_ouvertesétalon}) + ((\text{Trans} / \text{Surface} - \text{Transétalon} / 9000) \times \text{Pm_Trans} \times \text{Nb_h_ouvertes}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvertes} - \text{Nb_h_ouvertesétalon}) / \text{Nb_h_ouvertesétalon}$										1,3					

Nota : **Nb_h_ouvertesétalon** à 3 744 h ouvertes/an correspond à 52 semaines ouvertes × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne
 Surface correspond à la surface de la sous-catégorie renseignée par l’assujetti sur la plateforme OPERAT
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvertes} - \text{Nb_h_ouvertesétalon}) / \text{Nb_h_ouvertesétalon}$ correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvertes réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Palais des congrès – Salles de conférences” »

(NAF : Section I – Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués – code 68.20B)

Nota : Nb_h_ouvréesétales à 3 744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne (28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétales)) / Nb_h_ouvréesétales correspond à l'impact indirect sur la composante C/C du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalement

« Sous-catégorie “Palais des congrès – Salles de spectacles” »

(NAF : Section L – Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués – code **68.20B**)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte	Réunion	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique		
Altitude < 400 m													
Référence 100 m	63	70	79	59	68	85	107	108	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 400 à 800 m													
Référence 500 m	57	64	69	60	70	88	86	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 800 à 1200 m													
Référence 900 m	62	63	63	61	75	70	Définie par arrêté	Définie par arrêté					
Altitude 1200 m -1600m													
Référence 1400 m	66	63	63	59	66	59	61	64	57	57	57	57	
Altitude > 1600m													
Référence 1700 m	65	65	65	61	64	57	57	57	57	57	57	57	
<hr/>													
Composante USE	USE étalon = 15 kWh/m ² /an										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	1920	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										Pas de modulation surfacique		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité													

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h ouvrées/an correspond à 48 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Parc d’expositions – Valeur par défaut” »

NAF : Section I – Services de location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués – code 68.20B

Note:

Nb_h_ouvertes_{étau} à 3 744 h ouvertes/an correspond à 52 semaines ouvertes x 12 h amplitude quotidienne /28xCx(Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertes_{étau})/Nb_h_ouvertes_{étau} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvertes réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Vente et services véhicules légers

I. Périmètre

Les activités liées à la vente et aux services de véhicules légers concernent les secteurs d'activités de la section G de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 45 (45-11Z – Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers, 45-20A– Entretien et réparation de véhicules automobiles légers et 45-32Z– Commerce de détail d'équipements automobiles).

La segmentation des activités liées à la vente et aux services de véhicules légers est déclinée de la façon suivante :

- Vente et services véhicules légers – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Vente et services véhicules légers – Zones atelier ;
- Vente et services véhicules légers – Vente et exposition des véhicules ;
- Vente et services véhicules légers – Magasin de stockage de pièces ;
- Vente et services véhicules légers – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zones atelier » :
 - La densité énergétique moyenne **DE_réelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.
- Pour la sous-catégorie « Magasin de stockage de pièces » :
 - Le ratio surfacique surface de réserve / surface de vente **Surf_réservé (%)**, correspondant à la surface des réserves rapportée à la somme des surfaces des espaces de vente et des zones atelier.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Vente et services véhicules légers – Zones atelier” »

(NAF : Section G – Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers – code 45-11Z ; Entretien et réparation de véhicules automobiles légers – code 45-20A ; Commerce de détail d'équipements automobiles – code 45-32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47	43	37	39	28	Definie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	62		52	53	40	Definie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		90	83		72	72	57	Definie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m			97		86	85	69	Definie par arrêté
Composante USE		USE étalon =	36	kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,42			
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3744			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle	15	Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		15			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon							

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Vente et services véhicules légers – Vente et exposition des véhicules”
 (NAF : Section G – Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers – code 45-11Z ; Entretien et réparation de véhicules automobiles légers – code 45-20A ;
 Commerce de détail d'équipements automobiles – code 45-32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c		
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74	65	75	95	93	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	68		66	81	75		Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	71	68		64	72	64		Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		70		66	69	62		Définie par arrêté
Composante USE	USE étalon = 25 kWh/m²/an						Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques							Pas de modulation surfacique	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon	

« Sous-catégorie “Vente et services véhicules légers – Magasin de stockage de pièces” »

(NAF : Section G – Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers – code 45-112 ; Entretien et réparation de véhicules automobiles légers – code 45-20A ;
Commerce de détail d'équipements automobiles – code 45-32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Martinique	Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c			
Altitude < 400 m									
Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m									
Référence 500 m	34	35	34		29	25	27	17	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m									
Référence 900 m	49	46			37	39	27		Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m									
Référence 1400 m	70	65			54	55	42		Définie par arrêté
Altitude > 1600m									
Référence 1700 m		77			67	67	52		
Composante USE	USE étalon = 14 kWh/m²/an						Part_USE_variable= 0,86		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surface de réserve / surface de vente (%) Surf_reserve						Ratio surface de réserve / surface de vente étalon (%) Surf_reserveétalon		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (Surf_reserveétalon / Surf_reserve) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						3 744		

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
0,28xCVCx(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon
La valeur de **Surf_reserve** varie entre 0 et 100.

« Sous-catégorie “Vente et services véhicules légers – Valeur par défaut” »

(NAF : Section G – Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers – code 45-11Z ; Entretien et réparation de véhicules automobiles légers – code 45-20A ;
Commerce de détail d'équipements automobiles – code 45-32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Martinique	Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d		
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	62			52	53	40		Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	90	83			72	72	57		Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		97			86	85	69		Définie par arrêté
Composante USE	USE étalon = 20 kWh/m ² /an						Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Formule de modulation en fonction du volume d'activité						Pas de modulation surfacique		
	Formule de modulation en fonction du volume d'activité						3 744		

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
0,28xCxCx(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvréesétalon**) / **Nb_h_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Vente et services véhicules utilitaires et véhicules industriels

I. Périmètre

Les activités liées à la vente et aux services de véhicules utilitaires et industriels concernent les secteurs d'activités de la section G de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 45 (45-19Z – Commerces d'autres véhicules automobiles, 45-20B – Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles et 45-32Z – Commerce de détail d'équipements automobiles).

La segmentation des activités liées à la vente et aux services de véhicules utilitaires et industriels est déclinée de la façon suivante :

- Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Zones atelier ;
- Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Vente et exposition des véhicules ;
- Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Magasin de stockage de pièces ;
- Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zones atelier » :
 - La densité énergétique moyenne **DE_réelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.
- Pour la sous-catégorie « Magasin de stockage de pièces » :
 - Le ratio surfacique surface de réserve / surface de vente **Surf_réserve (%)**, correspondant à la somme des surfaces des espaces de vente et des zones atelier.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Zones atelier” »

(NAF : Section G – Commerces d’autres véhicules automobiles – code 45-19Z ; Entretien et réparation d’autres véhicules automobiles – code 45-20B ; Commerce de détail d’équipements automobiles – code 45-32Z)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	62			52	53	40		Définie par arrêté			Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m			90	83			72	72	57				Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m				97				86	85	69			
Composante USE				USE étalon =	30	kWh/m ² /an							Part_USE_variable = 0,29
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti			Indicateur d’intensité d’usage étalon									
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon									
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon			3744									
				3744									
				9									
				Densité énergétique étalon (kWh/m²/an) DEétalon									

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Vente et exposition des véhicules” »

(NAF : Section G – Commerces d’autres véhicules automobiles – code 45-19Z ; Entretien et réparation d’autres véhicules automobiles – code 45-20B ; Commerce de détail d’équipements automobiles – code 45-32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Martinique	Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c			
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74	65	75	95	93	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	68		66	81	75			Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	71	68		64	72	64			Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		70		66	69	62			
Composante USE	USE étalon = 25 kWh/m²/an						Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			3744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			3744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon								

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

» « Sous-catégorie "Vente et services Véhicules utilitaires & véhicules industriels - Magasin de stockage de pièces"

(NAF : Section G – Commerces d’autres véhicules automobiles – code 45-19Z ; Entretien et réparation d’autres véhicules automobiles – code 45-20B ; Commerce de détail d’équipements automobiles – code 45-32Z)

Note : $\frac{\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}}{\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}} \times 0,28 \times \text{CVCx}(\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}) / \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Vente et services véhicules utilitaires & véhicules industriels – Valeur par défaut” »

(NAF : Section G – Commerces d’autres véhicules automobiles – code 45-19Z ; Entretien et réparation d’autres véhicules automobiles – code 45-20B ; Commerce de détail d’équipements automobiles – code 45-32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3		
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	67	62			52	53	40		Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	90	83			72	72	57			Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		97			86	85	69			
Composante USE	USE étalon = 20 kWh/m ² /an								Indicateur d’intensité d’usage étalon	
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d’intensité d’usage étalon	
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques									3 744	
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon								3 744	
Pas de modulation surfacique										

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 744 h correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne

$$0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) / \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$$
 correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

Vente et services motocycle

I. Périmètre

Les activités liées à la vente et aux services motocycle concernent les secteurs d'activités de la section G de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 45 (45-40Z – Commerce et réparation de motocycles).

La segmentation des activités liées à la vente et aux services motocycle est déclinée de la façon suivante :

- Vente et services motocycles – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Vente et services motocycles – Zones atelier ;
- Vente et services motocycles – Vente et exposition de motocycles ;
- Vente et services motocycles – Magasin de stockage de pièces ;
- Vente et services motocycles – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zones atelier » :
 - La densité énergétique moyenne **DE_réelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.
- Pour la sous-catégorie « Magasin de stockage de pièces » :
 - Le ratio surfacique surface de réserve / surface de vente **Surf_reserve** (%), correspondant à la surface des réserves rapportée à la somme des surfaces des espaces de vente et des zones atelier.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Vente et services motocycles – Zones atelier »

Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon Correspond à l'impact indirect sur la composante CV/C du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Vente et services motocycles – Vente et exposition de motocycles” »
(NAF : Section G – Commerce et réparation de motocycles – code 4540Z)

Composante C/C en kWh/m²/an		Zones Géographiques						Réunion					
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	Définie par arrêté				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75			Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		71	68			64	72	64					
Altitude > 1600m Référence 1700 m			70			66	69	62					
Composante USE		USE étalon = 25 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) 3744						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) 3744					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						Pas de modulation surfacique					

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) / \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Vente et services motocycles – Magasin de stockage de pièces”
 (NAF : Section G – Commerce et réparation de motocycles – code 4540Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an										Zones Géographiques					Mayotte	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique					Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	34	35	34	29	25	27	17	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	49	46			37	39	27									
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	70	65			54	55	42									
Altitude > 1600m Référence 1700 m		77			67	67	52									
Composante USE										USE étalon = 14 kWh/m ² /an					Part_USE_variable= 0,86	
Type d'indicateur d'intensité d'usage										Indicateur d'intensité d'usage étalon					Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti	
Valeur de référence associée à la USE étalon										Valeur de référence associée à la USE étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels										Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3 744			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques										Ratio surface de réserve / surface de vente (%) Surf_réservé	15	Ratio surface de réserve / surface de vente étalon (%) Surf_réservéétalon	15			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité										USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [Part_USE_variable × (Surf_réservéétalon / Surf_réservé) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon																
La valeur de Surf_réservé varie entre 0 et 100.																

« Sous-catégorie “Vente et services motocycles – Valeur par défaut”
 (NAF : Section G – Commerce et réparation de motocycles – code 4540Z)

Zones Géographiques										Réunion				
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte		
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté		
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté		
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	62			52	53	40		Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté		
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	90	83				72	72	57				Définie par arrêté		
Altitude > 1600m Référence 1700 m		97				86	85	69						
Composante USE										USE étalon = 20 kWh/m ² /an				
Type d'indicateur d'intensité d'usage										Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels										Valeur de référence associée à la USE étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité										3 744 Nb_h_ouvréesétalon				
Indicateurs d'intensité d'usage										Pas de modulation surfacique				

Nota : $\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}} \approx 3744 \text{ h}$ correspond à 52 semaines ouvrées $\times 6$ jours ouvrés $\times 12$ h amplitude quotidienne $0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvrées} / \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}) / \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Vente et services engins nautiques et de plaisance

I. Périmètre

Les activités liées à la vente et aux services engins nautiques et de plaisance concernent les secteurs d'activités de la section C de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 33 (33.15Z – Réparation et maintenance navale).

La segmentation des activités liées à la vente et aux services engins nautiques et de plaisance est déclinée de la façon suivante :

- Vente et services engins nautiques et de plaisance – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Vente et services engins nautiques et de plaisance – Zones atelier ;
- Vente et services engins nautiques et de plaisance – Vente et exposition des unités ;
- Vente et services engins nautiques et de plaisance – Magasin de stockage de pièces ;
- Vente et services engins nautiques et de plaisance – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zones atelier » :
 - La densité énergétique moyenne **DE_réelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.
- Pour la sous-catégorie « Magasin de stockage de pièces » :
 - Le ratio surfacique surface de réserve / surface de vente **Surf_réserve** (%), correspondant à la surface des réserves rapportée à la somme des surfaces des espaces de vente et des zones atelier.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Vente et services engins nautiques et de plaisance – Zones atelier” »
 (NAF : Section C – Réparation et maintenance navale – code 33.15Z)

Composante Cyc en kWh/m ² /an		Zones Géographiques											
H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion	
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	62			52	53	40		Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	90	83				72	72	57					
Altitude > 1600m Référence 1700 m		97				86	85	69					
Composante USE		USE étalon = 30 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon								3744	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon								9	
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CV du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon									

« Sous-catégorie “Vente et services engins nautiques et de plaisance – Vente et exposition des unités” »
 (NAF : Section C – Réparation et maintenance navale – code 33.15Z)

Composante C/C en kWh/m²/an		Zones Géographiques						Réunion					
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	Définie par arrêté				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75			Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		71	68			64	72	64					
Altitude > 1600m Référence 1700 m			70			66	69	62					
Composante USE		USE étalon = 25 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques								Pas de modulation surfacique					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						3744					

Nota : $\underline{\text{Nb_h_ouvrées}}_{\text{étalon}} \rightarrow 3744 \text{h}$ correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times \text{CVC} \times (\underline{\text{Nb_h_ouvrées}} - \underline{\text{Nb_h_ouvrées}}_{\text{étalon}}) / \underline{\text{Nb_h_ouvrées}}_{\text{étalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Vente et services engins nautiques et de plaisir – Magasin de stockage de pièces” »
 (NAF : Section C – Réparation et maintenance navale – code 33.15Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an										Zones Géographiques					Mayotte	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique					Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	34	35	34	29	25	27	17	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	49	46			37	39	27									
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	70	65			54	55	42									
Altitude > 1600m Référence 1700 m		77			67	67	52									
Composante USE										USE étalon = 14 kWh/m ² /an					Part_USE_variable= 0,86	
Type d'indicateur d'intensité d'usage										Indicateur d'intensité d'usage étalon					Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti	
Valeur de référence associée à la USE étalon										Valeur de référence associée à la USE étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels										Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3 744			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques										Ratio surface de réserve / surface de vente (%) Surf_réservé	15	Ratio surface de réserve / surface de vente étalon (%) Surf_réservéétalon	15			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité										USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [Part_USE_variable × (Surf_réservéétalon / Surf_réservé) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon															La valeur de Surf_réservé varie entre 0 et 100.	

« Sous-catégorie “Vente et services engins nautiques et de plaisance – Valeur par défaut” »
 (NAF : Section C – Réparation et maintenance navale – code 33.15Z)

Zones Géographiques																										
Composante CVC en kWh/m²/an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion													
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté																	
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté																	
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	62			52	53	40			Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté													
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		90	83			72	72	57					Définie par arrêté													
Altitude > 1600m Référence 1700 m			97			86	85	69																		
Composante USE																										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Indicateur d'intensité d'usage étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon																			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon			Valeur de référence annuelle (h ouvrées/an)			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)																			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Nb_h_ouvrées			Nb_h_ouvrées			Nb_h_ouvréesétalon																			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon			3 744			3 744																			
Indicateurs d'intensité d'usage																										
Surfaciques																										
Pas de modulation surfacique																										

Nota : **Nb_h_ouvrées_étalon** à 3744h correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Laboratoires (hors périmètre médical : étalonnage, suivi écologique...)

I. Périmètre

Les activités de laboratoire concernent les secteurs d'activités de la section M de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 71 (71.20.1 – Services de contrôle et analyses techniques).

La segmentation des activités de laboratoire est déclinée de la façon suivante :

- Laboratoire – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Laboratoire – Zone laboratoire ;
- Laboratoire – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Zone laboratoire » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« « Sous-catégorie “laboratoire – Zone laboratoire” »

[NAE] : Section M – Services de contrôle et analyses techniques – code Z1.20.1

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	51	55	54	48	51	52	57	54	71	81	83	41	84
Référence 100 m													
Altitude 400 à 800 m	57	61	58		55	54	57	52	44	56			
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m		69	63			57	58	52					42
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m		79	72			64	64	57					
Référence 1400 m													74
Altitude > 1600m			78			70	67	61					
Référence 1700 m													
Composante USE				USE étalon = 70 kWh/m ² /an			Part_USE_variable= 0,88			Indicateur d'intensité d'usage étalon			
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			3 120			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			3120			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle			57			Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEétalon			57			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$USE \text{ modulé} (\text{kWh/m}^2/\text{an}) = USE \text{ étalon} \times [\text{Part_USE_variable} \times (DE_{réelle} / DE_{étalon}) + (1-\text{Part_USE_variable}) \times (Nb_h \text{ ouvrées}/Nb_h_ouvrées_{étalon})]$ + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}												

Nota : **Nb_h_ouvertesétaison** à 3 120 h ouvertes/an correspond à 52 semaines ouvertes x 5 jours ouverts x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCvCx(**Nb_h_ouvertes** - **Nb_h_ouvertesétaison**)/ **Nb_h_ouvertesétaison** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvertes réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Laboratoire – Valeur par défaut” »

(NAF : Section M – Services de contrôle et analyses techniques – code 71.20.1)

Composante USE en kWh/m ² /an		Zones Géographiques											
H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m	51	55	54	48	51	52	57	54	71	81	83	41	84
Référence 100 m													
Altitude 400 à 800 m	57	61	58		55	54	57	52	44	56			
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m	69	63				57	58	52				42	
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m	79	72				64	64	57				74	
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m			78			70	67	61					
Référence 1700 m													
Composante USE		USE étalon = 44 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti									Indicateur d'intensité d'usage étalon		
		Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées									Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique											
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon											
		Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne 0,28×CV/C(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CV/C du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon											

Terrain de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

I. Périmètre

Les activités de camping concernent tous les secteurs d'activités de la section I de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 55 (55.30Z – Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs).
Les activités de terrain de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. unités d'hébergement (type bungalows ou petits pavillons), piscines intérieures ou extérieures, espaces aquatiques, restaurants, etc.) qui relèvent d'autres catégories.

La segmentation des activités de camping est déclinée de la façon suivante :

- Terrain de camping – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Terrain de camping – Blocs sanitaires ;
- Terrain de camping – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

» Souis-catégorie “Terrain de camping = Blocs sanitaires” »

(NAF : Section I - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs- code 55.30Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	Altitude < 400 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
Référence 100 m	Référence 100 m													
Altitude 400 à 800 m	Altitude 400 à 800 m	56	60	54			53	47	44	39	31	37		
Référence 500 m	Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m	Altitude 800 à 1200 m		70	62				56	52	46				
Référence 900 m	Référence 900 m													43
Altitude 1200 m -1600m	Altitude 1200 m -1600m		84	75				67	62	56				
Référence 1400 m	Référence 1400 m													
Altitude > 1600m	Altitude > 1600m			83				74	69	62				
Référence 1700 m	Référence 1700 m													
Composante USE		USE étalon = 108 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique										4 368		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon												

« Sous-catégorie “Terrain de camping – Valeur par défaut” »

(NAF : Section I – Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs– code 55.30Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques																							
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte											
Altitude < 400 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	30	52											
Référence 100 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37															
Altitude 400 à 800 m																									
Référence 500 m																									
Altitude 800 à 1200 m																									
Référence 900 m																									
Altitude 1200 m-1600m																									
Référence 1400 m																									
Altitude > 1600m																									
Référence 1700 m																									
Composante USE		USE étalon = 35 kWh/m ² /an																							
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Indicateur d'intensité d'usage étalon																				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Valeur de référence associée à la USE étalon																							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)			4 368			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)			4 368														
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Pas de modulation surfacique																							
		USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon																							

Imprimerie et reprographie

I. Périmètre

Les activités d'imprimerie et de reprographie concernent tous les secteurs d'activités de la section C de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 18 (18.1 – Imprimerie et services annexes).

La segmentation des activités d'imprimerie et de reprographie est déclinée de la façon suivante :

- Imprimerie et reprographie – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Imprimerie et reprographie - Atelier d'imprimerie offset ;
- Imprimerie et reprographie - Atelier d'imprimerie numérique ;
- Imprimerie et reprographie - Local de stockage de matières premières et de produits finis ;
- Imprimerie et reprographie – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour les sous-catégories « Atelier d'imprimerie numérique » et « Atelier d'imprimerie offset » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Imprimerie et reprographie - Atelier d'imprimerie offset”
 (NAF : Section C – Imprimerie et services annexes – code 18.1)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Martinique	Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c			
Altitude < 400 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté
Référence 100 m									Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m	49	50	47	43	37	39	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Référence 500 m									Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m		67	62		52	53	40		Définie par arrêté
Référence 900 m									Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m		90	83		72	72	57		Définie par arrêté
Référence 1400 m									
Altitude > 1600m			97		86	85	69		
Référence 1700 m									
Composante USE	USE étalon = 119 kWh/m ² /an						Part_USE_variable= 0,83		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle						Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variablex (DEréelle / DEétalon)+ (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVx (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon						3 744		
<u>Nota : Nb_h_ouvréesétalon</u> à 3 744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon							99		

« Sous-catégorie “ Imprimerie et reprographie - Atelier d’imprimerie numérique ” »
 (NAF : Section C – Imprimerie et services annexes – code 18.1)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	49	50	47		43	37	39	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		67	62			52	53	40					Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		90	83			72	72	57					Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m			97			86	85	69					
Composante USE		USE étalon = 36 kWh/m ² /an			Part_USE_variable= 0,44			Indicateur d’intensité d’usage étalon					
Type d’indicateur d’intensité d’usage		Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti			Indicateur d’intensité d’usage étalon			Valeur de référence associée à la USE étalon					
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			3 744			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)			Nb_h_ouvréesétalon			3 744
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle			16			Densité énergétique étalon (kWh/m²/an) DEétalon			Nb_h_ouvréesétalon			16
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × [Part_USE_variablex (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CV/C \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l’impact indirect sur la composante CV/C du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “ Imprimerie et reprographie - Local de stockage de matières premières et de produits finis” »
 (NAF : Section C – Imprimerie et services annexes – code 18.1)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	34	35	34	29	25	27	17	Définie par arrêté
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	49	46		37	39	27		Définie par arrêté
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	70	65		54	55	42		Définie par arrêté
Altitude > 1600m Référence 1700 m		77		67	67	52		Définie par arrêté
Composante USE	USE étalon =	5	kWh/m ² /an					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 744		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvréesétalon	3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques				Pas de modulation surfacique				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon							

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 744 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 6 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}} - \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}) / \text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« **Sous-catégorie “Imprimerie et reprographie – Valeur par défaut”** »
NAF : Section C – Imprimerie et services annexes – code 18.1)

Tribunaux

I. Périmètre

Les activités relatives à la justice sont des services de prérogative publique, elles relèvent de la section O de la nomenclature NAF relative à l'administration publique et principalement de la sous-section 84.23 (Services de la justice) qui comprend les services d'administration de la justice (84.23.11) et les services d'administration pénitentiaire (84.23.12).

La segmentation des activités des tribunaux est déclinée de la façon suivante :

- Tribunaux – Administration et bureaux (bureaux standards) ;
- Tribunaux – Salle des pas perdus ;
- Tribunaux – Salle d’audience ;
- Tribunaux – Scellés avec contraintes hygrothermiques spécifiques ;
- Tribunaux – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporel

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Salle d'audience » :
 - Le taux d'utilisation **T_util** (%), correspondant à la moyenne de la proportion des salles d'audiences utilisées, sur l'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Tribunaux – Salles des pas perdus” »

(NAF : Section O – services d’administration de la justice – Code 84.23.11)

Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Zones Climatiques			Guyane	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Mayotte	
								H3								
Altitude < 400 m Référence 100 m	86	99	93	86	75	84	95	60	71	81	83	41	41	84		
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	102	116	107		92	96	99	66	44	56						
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		135	122			113	102	81						42		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		188	173			164	149	126						74		
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			200			176	161	138								
Composante USE	USE étalon = 24 kWh/m²/an															
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d’intensité d’usage étalon											
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) $\frac{\text{Nb}_\text{h_ouvrées}_\text{étalon}}{\text{Nb}_\text{h_ouvrées}}$										3 380	
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques					Pas de modulation surfacique											
Formule de modulation en fonction du volume d’activité					USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / $\text{Nb}_\text{h_ouvrées}_\text{étalon}$) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - $\text{Nb}_\text{h_ouvrées}_\text{étalon}$)/ $\text{Nb}_\text{h_ouvrées}_\text{étalon}$											

Nota : **Nb_h_ouvrées** à 3 380 h utilisation /an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 13 h amplitude quotidienne

« Sous-catégorie “Tribunaux – Salles d’audience” »

(NAF : Section O – services d’administration de la justice – Code 84.23.11)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	
Altitude < 400 m Référence 100 m	86	99	93	86	75	84	95	60	71
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	102	116	107		92	96	99	66	44
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		135	122			113	102	81	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		188	173			164	149	126	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			200			176	161	138	
Composante USE	USE étalon = 24 kWh/m ² /an		Part_USE_variable = 0,73				Indicateur d’intensité d’usage étalon		
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d’intensité d’usage étalon				
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées		3 380		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 380		
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Taux d’utilisation (%) T_util		50		Taux d’utilisation étalon (%) T_utilétalon		50		
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [Part_USE_variable × (T_util / T_utilétalon) + (1 - Part_USE_variable)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon				Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3 380 h utilisation / an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 13 h amplitude quotidienne La valeur de T_util varie entre 0 et 100.				

« Sous-catégorie “Tribunaux – Scellés avec contraintes hygrothermiques spécifiques” »

(NAF : Section O – services d'administration de la justice – Code 84.23.11)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques										Mayotte	Réunion							
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique								
Altitude < 400 m																			
Référence 100 m	57	63	68	54	60	71	85	85				Définie par arrêté							
400 m ≤ Altitude < 800 m												Définie par arrêté							
Référence 500 m	55	61	62		56	62	74	71				-							
800 m ≤ Altitude < 1200 m												-							
Référence 900 m		62	61			58	67	62				-							
1200 m ≤ Altitude < 1600 m												-							
Référence 1400 m		67	63			59	63	57				-							
Altitude ≥ 1600m												-							
Référence 1700 m				66		61	63	56				-							
Composante USE			USE étalon =		8	kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti					Indicateur d'intensité d'usage étalon													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon					Pas de modulation temporelle													
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques						Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité						USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon													

Nota : Il n'y a pas de modulation temporelle, les établissements étant en fonctionnement permanent toute l'année.

« Sous-catégorie “Tribunaux – Valeur par défaut” »

(NAF : Section O – services d'administration de la justice – Code 84.23.11)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques										Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55
Référence 100 m											27
400 m ≤ Altitude < 800 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37	
Référence 500 m											
800 m ≤ Altitude < 1200 m	90	81			75	68	54				
Référence 900 m											
1200 m ≤ Altitude < 1600 m	125	115			109	99	84				
Référence 1400 m											
Altitude ≥ 1600m					133		117	107	92		
Référence 1700 m											
Composante USE	USE étalon = 23 kWh/m²/an										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)			3 380	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Nb_h_ouvrées			Nb_h_ouvrées _{étalon}			Nb_h_ouvrées _{étalon}				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			Pas de modulation surfacique							

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 3380 h utilisation/an correspond à 52 semaines × 5 jours ouvrés × 13 heures amplitude quotidienne

Accueil petite enfance

I. Périmètre

Les activités liées à l'accueil de la petite enfance concernent tous les secteurs d'activités de la section Q de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 88 (88 91A – Santé humaine et action sociale).

La segmentation des activités de l'accueil de la petite enfance est déclinée de la façon suivante :

- Accueil petite enfance – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Accueil petite enfance – Crèche ;
- Accueil petite enfance – Halte-garderie ;
- Accueil petite enfance – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporel :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour les sous-catégories « Crèche » et « Halte-garderie » :
 - La surface théorique par enfant **Surf_enfant** (m²/enfant), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée à la capacité théorique maximale d'enfants.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant au nombre moyen d'enfants accueillis rapporté à la capacité théorique maximale d'enfants.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Accueil petite enfance - Crèche” »
(NAF : Section Q – Santé humaine et action sociale – code 88.91A)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Mayotte				
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d					
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40				
Référence 100 m								31				
Altitude 400 à 800 m	68	77	71		61	64	66	44				
Référence 500 m								20				
Altitude 800 à 1200 m		90	81			75	68	54				
Référence 900 m								31				
Altitude 1200 m -1600m	125	115				109	99	84				
Référence 1400 m								19				
Altitude > 1600m		133				117	107	92				
Référence 1700 m								32				
Composante USE		USE étalon = 25 kWh/m ² /an			Part_USE_variable= 0,05							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon								
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface théorique / enfant (m ² /poste) Surf_enfant	8	Taux d'occupation nominal (%) T_occ	3 120	3 120							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (T_occ / T_occétalon) x (Surf_enfantétalon / Surf_enfant) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon			85	8							

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
Nb_h_ouvrées serait à 2 880 h ouvrées/an pour 48 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés)
0,28xCVCx(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvréesétalon**) / **Nb_h_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon
La valeur de **T_occ** varie entre 0 et 100.

« Sous-catégorie “Accueil petite enfance - Halte-garderie” »
(NAF : Section Q – Santé humaine et action sociale – code 88.91A)

Zones Géographiques																
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte			
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	28	31	31	19	32			
Référence 100 m					61	64	66	44	20	23						
Altitude 400 à 800 m	68	77	71													
Référence 500 m				90	81		75	68	54			36				
Altitude 800 à 1200 m																
Référence 900 m																
Altitude 1200 m-1600m																
Référence 1400 m				125	115			109	99	84		72				
Altitude > 1600m								117	107	92						
Référence 1700 m					133											
Composante USE				USE étalon =	15	kWh/m ² /an				Part_USE_variable= 0,05						
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)									
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface théorique / enfant (m ² /poste) Surf_enfant						Nb_h_ouvréesétalon									
Formule de modulation en fonction du volume d'activité							Taux d'occupation nominal (%) T_occ									
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 1 910 h ouvrées/an correspond à 52 semaines d'activités sur 5 jours décomposée de la façon suivante :							Surface / enfant étalon (m ² /poste) Surf_enfantétalon									
- Période scolaire : 190 jours en période scolaire x (3 h matin + 3h soir) soit 1 140 heures							Taux d'occupation étalon (%) T_occétalon									
- Période vacances scolaires : 70 jours x 11 h d'amplitude (10 h occupation + 1 h nettoyage) soit 770 heures							8									
0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon							85									
La valeur de T_occ varie entre 0 et 100.																

« Sous-catégorie “Accueil petite enfance – Valeur par défaut” »

(NAF : Section Q – Santé humaine et action sociale – code 88.91A)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques									Mayotte			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	28	31	31	19	32
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	20	23			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				36	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				72	
Altitude > 1600m Référence 1700 m			133			117	107	92					
Composante USE		USE étalon = 20 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Valeur de référence associée à la USE étalon				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréeSétalon		3120				
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques							Pas de modulation surfacique						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréeSétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréeSétalon)/ Nb_h_ouvréeSétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne 0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvréeSétalon**)/**Nb_h_ouvréeSétalon**) correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Enseignement primaire

I. Périmètre

Les activités d'enseignement primaire concernent tous les secteurs d'activités de la section P de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 85 (85.10Z – Enseignement pré-primaire et 85.20Z – Enseignement primaire).

Les activités de l'enseignement primaire peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. salles de sport, espaces cultures, etc.) qui relèvent d'autres catégories.

La segmentation des activités d'enseignement primaire est déclinée de la façon suivante :

- Enseignement primaire – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Enseignement Primaire - Salles d'enseignement Maternelle ;
- Enseignement Primaire - Salles d'enseignement Elémentaire ;
- Enseignement Primaire - Salles multi activités et Périscolaire ;
- Enseignement Primaire - Internat primaire ;
- Enseignement primaire – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Aucun indicateur d'intensité d'usage surfacique n'est utilisé pour cette catégorie.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Enseignement primaire – Salles d’enseignement Maternelle”
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques									Réunion	Mayotte		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane		
Altitude < 400 m Référence 100 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9	10	4	10
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	88	96	87		77	79	76	54	4	6			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m				115	104		96	87	69			31	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m				161	148		140	128	109			63	
Altitude > 1600m Référence 1700 m				159			152	138	119				
Composante USE			USE étalon = 15 kWh/m ² /an										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon					Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporales	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées					Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Formule modulée (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon					1 900							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Formule de modulation en fonction du volume d'activité					Pas de modulation surfacique							
<i>Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 1900 h correspond à 4 jours 10 h/j + 0,5 j sur 5 h, pour 38 semaines d'activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900 heures en service) ; cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10 h</i>													

0,28xCVx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement primaire – Salles d’enseignement Elémentaire”
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Réunion	Mayotte		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane			
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9	10	4	10	
Référence 100 m														
Altitude 400 à 800 m	88	96	87	77	79	76	54	4	6					
Référence 500 m														
Altitude 800 à 1200 m	115	104				96	87	69				31		
Référence 900 m														
Altitude 1200 m -1600m	161	148				140	128	109				63		
Référence 1400 m														
Altitude > 1600m			159			152	138	119						
Référence 1700 m														
Composante USE			USE étalon = 20 kWh/m ² /an											
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d’intensité d’usage étalon									
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertesétalon									
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques					Pas de modulation surfacique									
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvertes / Nb_h_ouvertesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertesétalon) / Nb_h_ouvertesétalon				1 900									

Nota : **Nb_h_ouvertesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10 h/j + 0,5 j sur 5 h, pour 38 semaines d’activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900 heures en service) ; cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10 h 0,28xCVC(**Nb_h_ouvertes** - Nb_h_ouvertesétalon) / Nb_h_ouvertesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvertes réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement primaire – Salles multi-activités & Périscolaire” »

(NAF : Section P – Enseignement – code 85.60Z activités de soutien à l’enseignement)

« Les locaux de dortoirs des écoles maternelles sont intégrés dans la sous-catégorie “Salle multi-activité & Périscolaire”

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c			
Altitude < 400 m Référence 100 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	88	96	87	77	79	76	54	4	6
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	115	104		96	87	69			
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	161	148		140	128	109			
Altitude > 1600m Référence 1700 m		159		152	138	119			
Composante USE	USE étalon = 15 kWh/m²/an		Indicateur d’intensité d’usage étalon Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d’intensité d’usage étalon
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertesétalon	1 900	
Indicateurs d’intensité d’usage temporals	Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes						Pas de modulation surfacique		
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvertes/an) Nb_h_ouvertes								
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvertes / Nb_h_ouvertesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvertes - Nb_h_ouvertesétalon) / Nb_h_ouvertesétalon								

Note : **Nb_h_ouvertesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10 h/j + 0,5 j sur 5 h, pour 38 semaines d’activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900 heures en service) ; cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10 h 0,28xCVCx(**Nb_h_ouvertes** - **Nb_h_ouvertesétalon**) / **Nb_h_ouvertesétalon** correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvertes réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement primaire – Internat primaire” »
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.60Z activités de soutien à l’enseignement)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3		
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9
Référence 100 m					77	79	76	54	4	6
Altitude 400 à 800 m	88	96	87							
Référence 500 m										
Altitude 800 à 1200 m										
Référence 900 m										
Altitude 1200 m -1600m										
Référence 1400 m										
Altitude > 1600m										
Référence 1700 m										
Composante USE				USE étalon =	20	kWh/m ² /an				
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques					4560					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité					Pas de modulation surfacique					
<u>Nota : Nb_h_ouvréesétalon</u> à 4560 h correspond à 38 semaines × 5 jours ouvrés × 24 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon										

« Sous-catégorie “Enseignement primaire – Valeur par défaut” »

(NAF : Section P – 85.10Z – Enseignement pré-primaire ; 85.20Z – Enseignement primaire)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques																			
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte							
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	8	9	10	4	10								
Référence 100 m																					
Altitude 400 à 800 m	68	77	71		61	64	66	44	4	6											
Référence 500 m																					
Altitude 800 à 1200 m																					
Référence 900 m																					
Altitude 1200 m -1600m																					
Référence 1400 m																					
Altitude > 1600m																					
Référence 1700 m																					
Composante USE		USE étalon = 13 kWh/m ² /an																			
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon																
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			1900										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique																			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon																			

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j +0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d'activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service); cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Enseignement secondaire

I. Périmètre

Les activités d'enseignement secondaire concernent tous les secteurs d'activités de la section P de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 85 (85.31Z – Enseignement secondaire général et 85.32Z – Enseignement secondaire technique ou professionnel).

Les activités de l'enseignement secondaire peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. salles de sport, espaces cultures, etc.) qui relèvent d'autres catégories.

La segmentation des activités d'enseignement secondaire est déclinée de la façon suivante :

- Enseignement secondaire – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Enseignement secondaire - Collège - Salles d'enseignements généraux ;
- Enseignement secondaire - Collège - Salles d'enseignements professionnels adaptés ;
- Enseignement secondaire - Lycée d'enseignement général (LG) ou Salle d'enseignement banalisé – Toutes séries confondues ;
- Enseignement secondaire - Lycée d'enseignement général et technologique agricole – Lycée d'enseignement professionnel agricole ;
- Enseignement secondaire - Lycée d'enseignement général et technologique adapté ;
- Enseignement secondaire - Etablissement régional d'enseignement adapté ;
- Enseignement secondaire - Internat secondaire ;
- Enseignement secondaire - Salles de TP ;
- Enseignement secondaire – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Salles de TP » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire – Collège - Salles d’enseignements généraux”

(NAF : Section P – Enseignement – code 85.31Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9	10
Référence 100 m					77	79	76	54	4	6	
Altitude 400 à 800 m	88	96	87								
Référence 500 m											
Altitude 800 à 1200 m											
Référence 900 m											
Altitude 1200 m -1600m	115	104				96	87	69			
Référence 1400 m											
Altitude > 1600m	161	148				140	128	109			
Référence 1700 m											
<hr/>											
Composante USE	USE étalon =		25	kWh/m ² /an							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti				Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques											
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}						
<hr/>											

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j +0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d'activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service); cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire - Collège - Salles d’enseignements professionnels adaptés” »

(NAF : Section P – 85.312 – Enseignement secondaire général ; 85.322 – Enseignement secondaire technique ou professionnel)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9	10	4	10
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	88	96	87		77	79	76	54	4	6			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		115	104			96	87	69				24	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		161	148			140	128	109				47	
Altitude > 1600m Référence 1700 m			159			152	138	119					
Composante USE													
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti			Indicateur d’intensité d’usage étalon									
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon									
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	Pas de modulation surfacique			1900									

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j + 0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d’activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service); cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire - Lycée d’enseignement général (LG) ou Salle d’enseignement banalisé – Toutes séries confondues” »
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.31Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9	10	4	10
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	88	96	87	77	79	76	54	4	6				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	115	104			96	87	69				24		
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	161	148			140	128	109				47		
Altitude > 1600m Référence 1700 m		159			152	138	119						
Composante USE			USE étalon = 20 kWh/m ² /an										
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti		Indicateur d’intensité d’usage étalon										
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Valeur de référence associée à la USE étalon										
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques					Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon								
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		1900										

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j + 0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d’activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service); cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire - Lycée d’enseignement général et technologique agricole – Lycée d’enseignement professionnel agricole” »
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.31Z et 85.32Z)

Zones Géographiques									
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe Martinique Guyane Réunion Mayotte
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8
Référence 100 m								9	10
Altitude 400 à 800 m	88	96	87	77	79	76	54	4	6
Référence 500 m								24	
Altitude 800 à 1200 m									
Référence 900 m	115	104							
Altitude 1200 m -1600m	161	148							
Référence 1400 m									
Altitude > 1600m									
Référence 1700 m		159							
Composante USE	USE étalon = 30 kWh/m²/an								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Indicateur d'intensité d'usage étalon					
	Valeur de référence associée à la USE étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques				Pas de modulation surfacique					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CV/C x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon								

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j + 0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d'activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service); cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire - Lycée d’enseignement professionnel” »
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9	10
Référence 100 m					77	79	76	54	4	6	
Altitude 400 à 800 m	88	96	87								
Référence 500 m											
Altitude 800 à 1200 m											
Référence 900 m											
Altitude 1200 m -1600m											
Référence 1400 m											
Altitude > 1600m											
Référence 1700 m											
Composante USE			USE étalon =		35	kWh/m ² /an					
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon					Indicateur d’intensité d’usage étalon					
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon							
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques							Pas de modulation surfacique				
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon			1900			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon				

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j + 0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d’activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service) ; cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCVC(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvréesétalon**)/ **Nb_h_ouvréesétalon** correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire - Etablissement régional d’enseignement adapté” »
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.31Z et 85.32Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8
Référence 100 m								9	10
Altitude 400 à 800 m	88	96	87	77	79	76	54	4	6
Référence 500 m								24	
Altitude 800 à 1200 m									
Référence 900 m	115	104				96	87	69	
Altitude 1200 m -1600m	161	148				140	128	109	
Référence 1400 m									
Altitude > 1600m									
Référence 1700 m		159				152	138	119	
Composante USE	USE étalon = 35 kWh/m²/an								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques									Pas de modulation surfacique
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CV/C x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon								

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j + 0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d'activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service); cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire - Internat secondaire” »
 (NAF : Section P – Enseignement – code 85.60Z activités de soutien à l’enseignement)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques							Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d			
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9
Référence 100 m					77	79	76	54	4	6
Altitude 400 à 800 m	88	96	87							
Référence 500 m										
Altitude 800 à 1200 m										
Référence 900 m		115	104							
Altitude 1200 m -1600m										
Référence 1400 m		161	148							
Altitude > 1600m										
Référence 1700 m			159							
Composante USE				USE étalon =	21	kWh/m ² /an				
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques					4560					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité					4560					
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 4560 h correspond à 38 semaines × 5 jours ouvrés × 24 h amplitude quotidienne 0,28xCxCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon										

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire - Salles de TP” »

(NAF : Section P – 85.312 – Enseignement secondaire général ; 85.322 – Enseignement secondaire technique ou professionnel)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	8	9	10
Référence 100 m											4
Altitude 400 à 800 m	88	96	87		77	79	76	54	4	6	
Référence 500 m											
Altitude 800 à 1200 m											24
Référence 900 m	115	104				96	87	69			
Altitude 1200 m -1600m											
Référence 1400 m	161	148				140	128	109			
Altitude > 1600m											47
Référence 1700 m											
<hr/>											
Composante USE	USE étalon = 90 kWh/m ² /an										Part_USE_variable= 0,89
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle										Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										80

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j + 0,5 j sur 5h, pour 38 semaines d'activité + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service); cela équivaut à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement secondaire – Valeur par défaut” »

(NAF : Section P – 85.31Z – Enseignement secondaire général ; 85.32Z – Enseignement secondaire technique ou professionnel)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	8	9	10	4	10	
Référence 100 m														
Altitude 400 à 800 m	68	77	71		61	64	66	44	4	6				
Référence 500 m														
Altitude 800 à 1200 m	90	81				75	68	54					24	
Référence 900 m														
Altitude 1200 m -1600m	125	115				109	99	84					47	
Référence 1400 m														
Altitude > 1600m			133				117	107	92					
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon =			15	kWh/m ² /an			Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti				Indicateur d'intensité d'usage étalon			Valeur de référence associée à la USE étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			1900					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Formule de modulation en fonction du volume d'activité				Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d'activité														

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1900 h correspond à 4 jours 10h/j +0,5 j sur 5h sur 38 semaines + 1h mise en température de confort ou réunions (1900h en service) équivalent à 5 jours (190 jours sur 38 semaines) sur une plage de 10h 0,28xCx(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvréesétalon**) / **Nb_h_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Enseignement supérieur

I. Périmètre

Les activités d'enseignement supérieur concernent tous les secteurs d'activités de la section P de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 85 (85.42Z – Enseignement supérieur).

La segmentation des activités d'enseignement supérieur est déclinée de la façon suivante :

- Enseignement supérieur – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Enseignement supérieur – Amphithéâtre, Auditorium, Salles de conférences ;
- Enseignement supérieur - Salles de formation, d'enseignement ou de vie de campus - Sans Process ;
- Enseignement supérieur - Salles de formation, d'enseignement ou de TP ;
- Enseignement supérieur - Ateliers et Halles techniques avec Process ;
- Enseignement supérieur – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Amphithéâtre, Auditorium, Salles de conférences » :
 - La surface de plancher par place ou surface Utile Brute **Surf_place** (m^2 /place), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de places assises,
 - Le taux d'occupation nominal **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion d'amphithéâtres, d'auditoriums et de salles de conférences occupées.
- Pour la sous-catégorie « Salles de formation, d'enseignement ou de TP » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m^2 /an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Enseignement supérieur – Amphithéâtre, Auditorium, Salles de conférences" »

(NAF : Section P – 85.42Z – Enseignement supérieur)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques						Mayotte							
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	31	33	34	34	22	34	
Référence 100 m															
Altitude 400 à 800 m	88	96	87		77	79	76	54	23	26					
Référence 500 m															
Altitude 800 à 1200 m		115	104			96	87	69					30		
Référence 900 m															
Altitude 1200 m-1600m		161	148			140	128	109					50		
Référence 1400 m															
Altitude > 1600m			159			152	138	119							
Référence 1700 m															
Composante USE		USE étalon = 18 kWh/m ² /an						Part_USE_variable= 0,58		Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti						Indicateur d'intensité d'usage étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Valeur de référence associée à la USE étalon															
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvréesétalon					
								2300		2300					
Indicateurs d'intensité d'usage superficiques		Surface Plancher / place ou Surface Utile Brute (m ² /place) Surf_place						Taux d'occupation nominal (%) T_occ		Surface / Place étalon (m ² /place) Surf_placeétalon					
		3,4						100		Taux d'occupation étalon (%) T_occétalon					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [Part_USE_variable × (T_occ / T_occétalon) × (Surf_placeétalon / Surf_place) + (1-Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon]						3,4		100					
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 2300 h correspond à 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne		0,28xCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon) correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon						La valeur de T_occ varie entre 0 et 100.							

« Sous-catégorie “Enseignement supérieur - Salles de formation, d'enseignement ou de vie de campus - Sans Process” »

(NAF : Section P – 85.42Z – Enseignement supérieur)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	31	33	34	22	34
Référence 100 m					77	79	76	54	23	26			
Altitude 400 à 800 m	88	96	87										
Référence 500 m				104									
Altitude 800 à 1200 m		115				96	87	69					
Référence 900 m							140	128	109				
Altitude 1200 m -1600m		161	148										
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m			159				152	138	119				
Référence 1700 m													
Composante USE				USE étalon = 26 kWh/m ² /an									
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon							2300		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques				Pas de modulation surfacique									
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 2 300 h ouvrées/an correspond à 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne
Nb_h_ouvrées serait à 2 070 h ouvrées/an pour 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 9 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés)
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement supérieur - Salles de formation, d’enseignement ou de TP” »

(NAF : Section P – 85.42Z – Enseignement supérieur)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques										Réunion	Mayotte	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane		
Altitude < 400 m	70	79	72	69	60	64	66	44	31	33	34	22	34
Référence 100 m													
Altitude 400 à 800 m	88	96	87		77	79	76	54	23	26			
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m	115	104			96	87	69					30	
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m	161	148			140	128	109					50	
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m		159			152	138	119						
Référence 1700 m													
Composante USE			USE étalon = 109 kWh/m ² /an				Part_USE_variable= 0,89						
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon										Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		2300		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		97				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvréesétalon / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon]		97										

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 2 300 h ouvrées/an correspond à 46 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne
Nb_h_ouvréesétalon serait à 2 070 h ouvrées/an pour 46 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 9 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés)
0,28xCVCx(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvréesétalon**) / **Nb_h_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement supérieur - Ateliers et Halles techniques avec Process” »

(NAF : Section P – 85.42Z – Enseignement supérieur)

Zones Géographiques																			
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion						
Altitude < 400 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté										
Référence 100 m					47	43	37	39	28	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté						
Altitude 400 à 800 m	49	50	50	47															
Référence 500 m																			
Altitude 800 à 1200 m		67	62					52	53	40									
Référence 900 m																			
Altitude 1200 m -1600m		90	83					72	72	57									
Référence 1400 m																			
Altitude > 1600m			97					86	85	69									
Référence 1700 m																			
Composante USE				USE étalon = 31 kWh/m ² /an															
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon												
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques							2300												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Nb_h_ouvréesétalon à 2 300 h ouvrées/an correspond à 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne Nb_h_ouvrées serait à 2 070 h ouvrées/an pour 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 9 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés) 0,28xCx(Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon																		

Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 2 300 h ouvrées/an correspond à 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne
Nb_h_ouvrées serait à 2 070 h ouvrées/an pour 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 9 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés)
 0,28xCx(Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Enseignement supérieur – Valeur par défaut” »

(NAF : Section P – 85.42Z – Enseignement supérieur)

Zones Géographiques																			
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte						
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	31	33	34	22	34						
Référence 100 m					61	64	66	44	23	26									
Altitude 400 à 800 m	68	77	71																
Référence 500 m																			
Altitude 800 à 1200 m																			
Référence 900 m																			
Altitude 1200 m -1600m																			
Référence 1400 m																			
Altitude > 1600m																			
Référence 1700 m																			
Composante USE				USE étalon = 21 kWh/m ² /an															
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon							Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}												
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques							2300												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité							Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité							Nb_h_ouvrées _{étalon} à 2 300 h ouvrées/an correspond à 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne Nb_h_ouvrées serait à 2 070 h ouvrées/an pour 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 9 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés) 0,28xCx(Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon												

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 2 300 h ouvrées/an correspond à 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne
Nb_h_ouvrées serait à 2 070 h ouvrées/an pour 46 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 9 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés)
 0,28xCx(Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Enseignement - Formation continue pour adultes

I. Périmètre

Les activités de formation continue pour adultes concernent tous les secteurs d'activités de la section N de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 85 (85.59A – Formation continue d'adultes).

La segmentation des activités de formation continue pour adultes est déclinée de la façon suivante :

- Formation continue pour adultes – Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Formation continue pour adultes – Amphithéâtre, Auditorium, Salles de conférences ;
- Formation continue pour adultes - Salles de formation et d'enseignement banalisé - Sans Process ;
- Formation continue pour adultes - Salles de formation et d'enseignement banalisé - Avec Process ;
- Formation continue pour adultes - Ateliers et Halles techniques avec Process ;
- Formation continue pour adultes – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Amphithéâtre, Auditorium, Salles de conférences » :
 - La surface de plancher par place ou surface Utile Brute **Surf_place** (m^2 /place), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de places assises,
 - Le taux d'occupation nominal **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion d'amphithéâtres, d'auditoriums et de salles de conférences occupées.
- Pour la sous-catégorie « Salles de formation et d'enseignement banalisé - Avec Process » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m^2 /an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Formation continue pour adultes – Amphithéâtre, Auditorium, Salles de conférences" »

(NAF : Section N – 85.59A – Formation continue d'adultes)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques						Guyane	Réunion	Mayotte				
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique			
Altitude < 400 m Référence 100 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54	55	27	56
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	38	41	39	37	36	38	35	29	37				
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m	46	42			38	39	35					28	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m	53	48			43	43	38					49	
Altitude > 1600m Référence 1700 m			52			47	45	41					
Composante USE	USE étalon = 18 kWh/m ² /an						Part_USE_variable= 0,58						
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon						
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface Plancher / place ou Surface Utile Brute (m ² /place) Surf_place						1920 Surface / Place étalon (m²/place) Surf_placeétalon						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Taux d'occupation nominal (%) T_occ						Taux d'occupation étalon (%) T_occétalon						
Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 1920 h correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréeSétalon)/ Nb_h_ouvréeSétalon) correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon La valeur de T_occ varie entre 0 et 100.	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréeSétalon) x [Part_USE_variable x (T_occ / T_occétalon) x (Surf_place / Surf_place) + (1-Part_USE_variable) x (Surf_place / Surf_place) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréeSétalon)] / Nb_h_ouvréeSétalon						3,4 1920						

« Sous-catégorie “Formation continue pour adultes - Salles de formation et d’enseignement banalisé - Sans Process” »

(NAF : Section N – 85.59A – Formation continue d’adultes)

Zones Géographiques																	
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte				
Altitude < 400 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54	55	27	56				
Référence 100 m																	
Altitude 400 à 800 m	38	41	39		37	36	38	35	29	37							
Référence 500 m																	
Altitude 800 à 1200 m		46	42			38	39	35				28					
Référence 900 m																	
Altitude 1200 m - 1600m		53	48			43	43	38				49					
Référence 1400 m																	
Altitude > 1600m			52			47	45	41									
Référence 1700 m																	
Composante USE				USE étalon =	10	kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage				Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Indicateur d'intensité d'usage étalon										
Valeur de référence associée à la USE étalon																	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			1920			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			1920							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon																

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}) / \frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Formation continue pour adultes - Salles de formation et d’enseignement banalisé - Avec Process” »

(NAF : Section N – 85.59A – Formation continue d’adultes)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Géographiques											
H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54	55	27	56
Référence 100 m													
Altitude 400 à 800 m	38	41	39		37	36	38	35	29	37			
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m		46	42			38	39	35				28	
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m		53	48			43	43	38				49	
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m				52		47	45	41					
Référence 1700 m													
Composante USE		USE étalon = 90 kWh/m ² /an								Part_USE_variable= 0,89			
Type d’indicateur d’intensité d’usage		Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti								Indicateur d’intensité d’usage étalon			
Valeur de référence associée à la USE étalon													
Indicateurs d’intensité d’usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques		Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle								Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon			
Formule de modulation en fonction du volume d’activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvrées] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon								80			

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 1920 h correspond à 48 semaines ouvrées x 8 h amplitude quotidienne 0,28xCVCx(**Nb_h_ouvrées** - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Formation continue pour adultes - Ateliers et Halles techniques avec Process” »

(NAF : Section N – 85.59A – Formation continue d’adultes)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m	35	36	35	29	30	26	28	18	Définie par arrêté				
Référence 100 m					43	37	39	28	Définie par arrêté				
Altitude 400 à 800 m	49	50	47										
Référence 500 m													
Altitude 800 à 1200 m		67	62			52	53	40					
Référence 900 m													
Altitude 1200 m -1600m		90	83			72	72	57					
Référence 1400 m													
Altitude > 1600m			97			86	85	69					
Référence 1700 m													
Composante USE				USE étalon =	24	kWh/m ² /an							
Type d'indicateur d'intensité d'usage				Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Valeur de référence associée à la USE étalon													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	1920					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques				Pas de modulation surfacique									
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvrées_étalon** à 1920 h correspond à 48 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 8 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvrées_{étalon}} - 1)$ correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« **Sous-catégorie “Formation continue pour adultes – Valeur par défaut”**

(NAF : Section N = 85.59A = Formation continue d'adultes)

Zones Géographiques													
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	34	37	36	32	34	35	38	36	47	54	55	27	56
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	38	41	39		37	36	38	35	29	37			
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		46	42			38	39	35				28	
Altitude 1200 m -1600m Référence 1400 m		53	48			43	43	38				49	
Altitude > 1600m Référence 1700 m			52			47	45	41					
 										Indicateur d'intensité d'usage étalon	 		
 										Indicateur d'intensité d'usage étalon	 		
 										Valeur de référence associée à la USE étalon	 		
 										Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	 		
 										1920	 		
 										Pas de modulation surfacique	 		
 										USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVc x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon	 		
 										Formule de modulation en fonction du volume d'activité	 		

Centres hospitaliers

I. Périmètre

Les activités de santé humaine et action sociale concernent les secteurs d'activités de la section Q de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 86 (86.10Z – Activités hospitalières ; 86.90B – Laboratoires d'analyses médicales).

La segmentation des Centres hospitaliers est déclinée de la façon suivante :

- Centres hospitaliers – Administration non intégrée dans un service de soins (bureaux standards) ;
- Centres hospitaliers – Blocs opératoires (blocs opératoires programmés et blocs opératoires d'urgence) ;
- Centres hospitaliers – Réanimation ;
- Centres hospitaliers – Salles blanches (pharmacie, chimiothérapie, dialyse, oxygénothérapie, prélèvements d'organes...) ;
- Centres hospitaliers – Laboratoires classés P2, P3, P4 ;
- Centres hospitaliers – Stérilisation ;
- Centres hospitaliers – Blanchisserie ;
- Centres hospitaliers – Restauration collective avec services – Restauration collective inter-entreprises ;
- Centres hospitaliers – Restauration collective – Cuisine centrale (plateau repas) ;
- Centres hospitaliers – Chambres froides positives ;
- Centres hospitaliers – Consultation ;
- Centres hospitaliers – Hospitalisation ambulatoire ;
- Centres hospitaliers – Hospitalisation conventionnelle ;
- Centres hospitaliers – Imageries médicales (mammographie, tomographie, échographie, radiographie, IRM...) ;
- Centres hospitaliers – Laboratoires courants ;
- Centres hospitaliers – Rééducation fonctionnelle – Kinésithérapie (SSR, thermothérapie, massages...) ;
- Centres hospitaliers – Zone accueil public ;
- Centres hospitaliers – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Blocs opératoires » :
 - La surface de plancher par bloc **SDP_par_bloc** ($m^2/bloc$ opératoire), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de blocs opératoires.
 - Le taux d'utilisation **T_util** (%), correspondant au nombre d'heures d'utilisation (préparation, chirurgies, nettoyage), rapporté à l'amplitude horaire d'utilisation des locaux.
- Pour les sous-catégories « Réanimation », « Hospitalisation conventionnelle » et « Hospitalisation ambulatoire » :
 - La surface de plancher / lit d'hospitalisation **SDP_par_lit** (m^2/lit), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre moyen de lits ouverts ;
 - Le taux d'utilisation **T_util** (%), correspondant au nombre de lits utilisés en moyenne sur l'année par rapport au nombre de lits disponibles en moyenne sur l'année.
- Pour les sous-catégories « Salles blanches », « Laboratoires classés P2, P3, P4 », « Stérilisation », « Imageries médicales (mammographie, tomographie, échographie, radiographie, IRM...) », « Laboratoires courants » et « Rééducation fonctionnelle – Kinésithérapie (SSR, thermothérapie, massages...) » :
 - La densité énergétique moyenne **DEréelle** ($kWh/m^2/an$), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.
- Pour la sous-catégorie « Blanchisserie » :
 - La production moyenne annuelle **P** (en tonnes/an), correspondant à la masse de linge traitée durant l'année.
- Pour la sous-catégorie « Restauration collective avec services – Restauration inter-entreprises » :
 - Le ratio surfacique **Surf_cuisine** (%) de la cuisine, correspondant à la surface de cuisine (hors réserve et local poubelle réfrigéré le cas échéant) rapportée à la surface de restauration (y inclus zone accueil et bar le cas échéant).
- Pour la sous-catégorie « Cuisine centrale » :
 - Le nombre de couverts cuisinés par jour **Nb_couverts** (servis par jour), correspondant à la moyenne annuelle du nombre de couverts cuisinés quotidiennement dans l'entité fonctionnelle assujettie, pour les jours d'ouverture.
- Pour la sous-catégorie « Consultation » :
 - La surface de plancher par salle de consultation **Surf_consult** ($m^2/salle$ de consultation), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de salles de consultation.

Valeurs absolues

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Blocs opératoires (blocs opératoires programmés et blocs opératoires d’urgence)”

(NAE : Section 0 = Activités hospitalières - code 86 107)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Climatiques											
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe/Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	96	105	94	88	91	82	82	71	74	85	87	43	88
Référence 100 m						109	98	93	81	46	58		
400 m ≤ Altitude < 800 m	117	126	111										
Référence 500 m													
800 m ≤ Altitude < 1200 m		148	133				115	110	95			49	
Référence 900 m													
1200 m ≤ Altitude < 1600 m		174	157					140	132	117		90	
Référence 1400 m													
Altitude ≥ 1600 m			172					154	147	132			
Référence 1700 m													
Composante USE		USE étalon = 276 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,89									
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Amplitude horaire annuelle blocs opératoires (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées		8 760		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		8 760					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Surface de plancher par bloc opérateur (m ² /bloc opérateur) SDP_par_bloc		30		Surface de plancher par bloc étalon (m ² /bloc Opérateur) SDP_par_blocétalon		30					
		Taux d'utilisation (%) T_util		40		Taux d'utilisation étalon (%) T_utilétalon		40					
USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [Part_USE_variable × (T_util / T_utilétalon)] × (SDP_par_blocétalon / SDP_par_bloc) + (1-Part_USE_bloc) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon													

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Réanimation” »

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Climatiques										
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe/Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	100	110	98	92	95	85	85	74	74	85	87	43
Référence 100 m						114	102	96	84	46	58	88
400 m ≤ Altitude < 800 m	121	131	116									
Référence 500 m												
800 m ≤ Altitude < 1200 m		154	138				120	115	99			49
Référence 900 m												
1200 m ≤ Altitude < 1600 m		181	163				146	138	122			90
Référence 1400 m												
Altitude ≥ 1600 m							161	153	137			
Référence 1700 m				179								
Composante USE		USE étalon = 289 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,87		Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Valeur de référence associée à la USE étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées		8 760		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon						
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Surface de plancher par lit (m ² /lit) SDP_par_lit		15		Surface par lit étalon (m ² /lit) SDP_par_litétalon						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Taux d'utilisation (%) T_util		90		Taux d'utilisation étalon (%) T_utilétalon						

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Salles blanches (pharmacie, chimiothérapie, dialyse, oxygénothérapie, prélevements d’organes...)”
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Mayotte			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	104	114	102	96	99	89	77	74	85	87	43	88
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	126	136	121	118	106	100	88	46	58			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		160	144		125	119	103				49	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		188	170		152	143	127				90	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			186		167	159	143					
Composante USE	USE étalon = 501 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,94		Indicateur d’intensité d’usage étalon							
Type d’indicateur d’intensité d’usage	Indicateur d’intensité d’usage à renseigner par l’assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d’intensité d’usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 510		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 510					
Indicateurs d’intensité d’usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle		409		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		409					
Formule de modulation en fonction du volume d’activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon × [Part_USE_variable × (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon											

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à **3 510 h** (12h utilisation + 1h30 d’entretien sur 52 semaines × 5 jours)

$$\text{Nb}_h_ouvrées \times (\text{Nb}_h_ouvrées - \text{Nb}_h_ouvrées_{étalon}) / \text{Nb}_h_ouvrées_{étalon}$$
 correspond à l’impact indirect sur la composante CVC du nombre d’heure ouvrées réelles par rapport à l’amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Laboratoires classés P2, P3, P4”
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Mayotte		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m	66	76	71	66	58	64	72	46	62		
Référence 100 m					70	74	76	51	33		
400 m ≤ Altitude < 800 m	78	89	82					43			
Référence 500 m											
800 m ≤ Altitude < 1200 m	104	93									
Référence 900 m											
1200 m ≤ Altitude < 1600 m	144	132									
Référence 1400 m											
Altitude ≥ 1600 m											
Référence 1700 m											
Composante USE	USE étalon =		474	kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,97					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon						
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon				Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon						

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne.
 0,28xCVx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Stérilisation” »
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m	66	76	71	66	58	64	72	46	54	62	63
Référence 100 m					70	74	76	51	33	43	
400 m ≤ Altitude < 800 m	78	89	82								
Référence 500 m											
800 m ≤ Altitude < 1200 m											
Référence 900 m		104	93								
1200 m ≤ Altitude < 1600 m											
Référence 1400 m		144	132								
Altitude ≥ 1600 m											
Référence 1700 m				153							
Composante USE		USE étalon = 1463 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,98							
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Valeur de référence associée à la USE étalon		Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 120				
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle		1325		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon		1325				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x [Part_USE_variable x (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne.
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Centres hospitaliers – Blanchisserie" »
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques							Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d		
Altitude < 400 m Référence 100 m	45	49	45	40	42	38	39	32	Définie par arrêté
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	55	59	53		51	46	45	38	Définie par arrêté
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		71	63			55	54	45	Définie par arrêté
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		87	78			69	65	56	Définie par arrêté
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			88			78	74	65	Définie par arrêté

Composante USE	USE étalon = 914 kWh/m ² /an	Part_USE_variable= 0,99
Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Production renseignée (t/an) P	Production étalon (t/an) Pétalon
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = 1127 × P/Surface + (1-Part_USE_variable) × USE étalon × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,25 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon	2 600
		3 120

Nota : Surface correspond à la surface de la sous-catégorie renseignée par l'assujetti sur la plateforme OPERAT.

1127 est un coefficient exprimé en kWh/tonne de linge traité

Nb_h_ouvréesétalon à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Restauration collective avec services – Restauration inter-entreprises” »

(NAF : Section I – Restauration collective sous contrat – code 56.29A ; Autre services de restauration n.c.a – code 56.29B)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques										Mayotte			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique				
Altitude < 400 m Référence 100 m	56	61	54	51	53	47	46	39	44	49	50			
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	67	73	65		64	56	53	47	32	37				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		84	75			68	64	55			41			
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		101	90			80	76	68			70			
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			100			90	83	75						
Composante USE	USE étalon = 130 kWh/m ² /an			Part_USE_variable= 0,95			Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			Nb_h_ouvréesétalon 780							
Autres indicateurs d'intensité d'usage	Ratio surfacique cuisine (%) Surf_cuisine			Densité cuisine étalon (kWh/m ² /an) DE_cuisineétalon Densité salle étalon (kWh/m ² /an) DE_salleétalon Densité totale étalon (kWh/m ² /an) DE_restaurantétalon			701 6,3 118							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [Part_USE_variable × (Surf_cuisine /100 × DE_cuisineétalon + (1- Surf_cuisine /100) × DE_salleétalon) / DE_restaurantétalon + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon								Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 780 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 3 h amplitude quotidienne. La valeur de Surf_cuisine varie entre 0 et 100.					

« Sous-catégorie "Centres hospitaliers – Restauration collective – Cuisine centrale (plateau repas)" »

(NAF : Section I - Restauration collective sous contrat – code 56.29A)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques						Mayotte	Martinique	Guadeloupe	Guyane	H3	H2d	H2c	H2b	H1c	H1b	H1a	
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c												
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	86	64	74	92	115	116	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté						
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	65	72	74		66	75	95	93	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté	Définie par arrêté						
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		72	72			69	81	76										
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		76	73			69	75	67										
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			75			71	73	66										
Composante USE		USE étalon = 124 kWh/m ² /an						Part_USE_variable= 0,96										
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		2 555				Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	2 555									
Autres indicateurs d'intensité d'usage		Nombre de couverts (servis par jour) Nb_couverts		900				Pente (kWh/an/(nombre de couverts cuisinés par jour) ²) A	-0,000077					Ordonnée à l'origine (kWh/an, par nombre de couverts cuisinés par jour) B				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m²/an) = (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) × [1,05 × Nb_couverts × (A × Nb_couverts + B) / Surface_plancher + USE étalon × (1-Part_USE_variable)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon						Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 2555 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés × 7 h amplitude quotidienne.										

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Chambres froides positives” »

(NAF : Section I – Autre services de restauration n.c.a – code 56.29B)

Composante USE	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Type d'indicateur d'intensité d'usage		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	380 kWh/m ² /an
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)	

Nota : L'indicateur d'intensité temporel a été conservé dans la mesure où il serait possible d'avoir des interruptions d'activité.

Nb_h_ouvréesétalon à 8760 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés en 24 h/24h.

Pour cette sous-catégorie, il n'y a pas de composante CYC : toute la consommation est considérée sur la composante USE.

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Consultation” »
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3		
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92		
Composante USE	USE étalon = 28 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,63							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 120		3 120	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de Plancher (m ² /salle de consultation) Surf_consult		Surface de Plancher étalon (m ² /salle de consultation) Surf_consultétalon		31		31			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (Surf_consultétalon / Surf_consult) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon									

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (\frac{Nb_h_ouvrées}{Nb_h_ouvréesétalon}) / Nb_h_ouvréesétalon$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Hospitalisation ambulatoire” »
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Mayotte			
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	100	110	98	92	95	85	74	74	85	87	43	88
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	121	131	116	114	102	96	84	46	58			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m	154	138			120	115	99				49	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m	181	163			146	138	122				90	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			179		161	153	137					
Composante USE	USE étalon = 82 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,63									
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)			Nb_h_ouvréesétalon			3 510		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par lit (m ² /lit) SDP_par_lit	11	Taux d'utilisation (%) T_util	90	Surface de plancher par lit étalon (m ² /lit) SDP_par_litétalon			Taux d'utilisation étalon (%) T_utilétalon			11 90	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (T_util / T_utilétalon) x (SDP_par_litétalon / SDP_par_lit) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon											

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 510 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 13h30 amplitude quotidienne
 La valeur de **T_util** varie entre 0 et 100.
 $0,28 \times CVC \times (\text{Nb}_h\text{_ouvrées} - \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}) / \text{Nb}_h\text{_ouvréesétalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Hospitalisation conventionnelle” »
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Climatiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	100	110	98	92	95	85	85	74	74	85	85	87	43	88
Référence 100 m					114	102	96	84	46	58				
400 m ≤ Altitude < 800 m	121	131	116											
Référence 500 m				154	138		120	115	99				49	
800 m ≤ Altitude < 1200 m														
Référence 900 m				181	163		146	138	122				90	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m														
Référence 1400 m				179			161	153	137					
Altitude ≥ 1600 m														
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon = 101 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,64										
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon										
Valeur de référence associée à la USE étalon		Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon								8 760		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Surface de plancher par lit (m ² /lit) SDP_par_lit		Surface de plancher par lit étalon (m ² /lit) SDP_par_litétalon								14		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Taux d'utilisation (%) T_util		Taux d'utilisation étalon (%) T_utilétalon								90		

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 8760 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés en 24 h/24h
 La valeur de **T_util** varie entre 0 et 100.

$$0,28 \times CV_Cx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon$$
 correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Imageries médicales (mammographie, tomographie, échographie, radiographie, IRM...)" »
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques										Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71	61	64	66	44	29	37		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m	90	81			75	68	54				28
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m	125	115			109	99	84				49
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m		133			117	107	92				
Composante USE	USE étalon = 477		kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,95		Indicateur d'intensité d'usage étalon Valeur de référence associée à la USE étalon				
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon		Indicateur d'intensité d'usage quotidien		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 120		3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon				
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle		391		391		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × [Part_USE_variable × (DEréelle / DEétalon) + (1 - Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon				

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne.

$$0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$$
 correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Laboratoires courants”
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques										Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71	61	64	66	44	29	37		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m	90	81			75	68	54				28
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m	125	115			109	99	84				49
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92			
Composante USE	USE étalon = 166 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,85								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 120					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique réelle (kWh/m ² /an) DEréelle	95		Densité énergétique étalon (kWh/m²/an) DEétalon		95					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × [Part_USE_variable × (DEréelle / DEétalon) + (1 - Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvréesétalon / Nb_h_ouvrées)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										

Nota : $Nb_h_ouvrées_{étalon} = 3\ 120\ h$ ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne.
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Sous-catégorie "Centres hospitaliers – Rééducation fonctionnelle – Kinésithérapie (SSR, thermothérapie, massages...)" (NAE : Section O – Activités hospitalières – code 86.107)

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Zone accueil public” »
(NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Zones Climatiques															
Composante CV/C en kWh/m ² /an		Zones Climatiques													
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m		57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56	
Référence 100 m						61	64	66	44	29	37				
400 m ≤ Altitude < 800 m		68	77	71											
Référence 500 m															
800 m ≤ Altitude < 1200 m				90	81			75	68	54			28		
Référence 900 m															
1200 m ≤ Altitude < 1600 m					125	115			109	99	84		49		
Référence 1400 m															
Altitude ≥ 1600 m									117	107	92				
Référence 1700 m															
Composante USE				USE étalon =	21	kWh/m ² /an	Indicateur d'intensité d'usage étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Type d'indicateur d'intensité d'usage				Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti						Valeur de référence associée à la USE étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels				Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)	Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)						Nb_h_ouvréesétalon	3 510	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques				3 510			Pas de modulation surfacique								
Formule de modulation en fonction du volume d'activité														USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvrées/Nb_h_ouvréesétalon)	

« Sous-catégorie “Centres hospitaliers – Valeur par défaut” »
 (NAF : Section Q – Activités hospitalières – code 86.10Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques								Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3			
Altitude < 400 m Référence 100 m	80	87	78	73	76	68	69	60	63	73	74
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	96	104	92	90	81	77	68	39	50		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		121	109		95	91	79				41
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		143	129		115	109	97				74
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			141		127	121	108				
Composante USE	USE étalon =		75	kWh/m ² /an							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			8 760	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques							Pas de modulation surfacique				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CV/C × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon										

Nota : $Nb_h_ouvrées_{étalon}$ à 8760 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés en 24 h/24h
 $0,28 \times CV/C \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CV/C du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la l'amplitude horaire annuelle étalon

Etablissements médico-sociaux

I. Périmètre

Les activités de santé humaine et action sociale concernent les secteurs d'activités de la section Q de la nomenclature NAF et principalement des sous-sections 87 et 88 (87.10A Hébergement médicalisé pour personnes âgées ; 87.10C Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé ; 87.90A Hébergement social pour enfants en difficulté ; 88.91 Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants).

Les activités de santé humaine et action sociale peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. salles serveurs, stationnement, crèches etc.) qui relèvent d'autres sous-catégories.

La segmentation des établissements médico-sociaux est déclinée de la façon suivante :

- Etablissement médico-social – Administration et bureaux (bureaux standards) ;
- Etablissement médico-social – Laverie ;
- Etablissement médico-social – Restauration collective avec services ;
- Centre médical / (Maison médicale - Protection Maternelle et Infantile) ;
- Centre médical spécialisé pour enfants et adolescents (CAMSP – CMPP) ;
- Etablissement de Bainéothérapie – Bassins et piscines (dont vestiaires et douches) ;
- Etablissement de Bainéothérapie – Zone de soins (massages, sauna et hammam) ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Zones de vie ;
- Etablissement d'hébergement social ou médico-social de mineurs en difficultés (MECS) - Zones de vie ;
- Etablissement de prise en charge pour les enfants et adolescents (IEM – EEAP – IME – IDA – ITEP) – Zones de vie ;
- Etablissement médicalisé d'hébergement permanent pour adultes dépendants (MAS – FAM/EAM) – Zones de vie ;
- Etablissement médico-social – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Laverie » :
 - Le nombre de résidents moyen de l'établissement **Nb_résidents**.
- Pour la sous-catégorie « Restauration collective avec services »,
 - Le ratio surfacique **Surf_cuisine** (%) de la cuisine, correspondant à la surface de cuisine (hors réserve et local poubelle réfrigérée le cas échéant) rapportée à la surface de cuisine et de salle de restauration.
- Pour les sous-catégories « Centre médical (Maison médicale - Protection Maternelle et Infantile) » et « Centre médical spécialisé pour enfants et adolescents (CAMSP – CMPP) » :
 - La surface de plancher par salle de consultation **Surf_consult** ($m^2/salle$ de consultation), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de salles de consultation.
- Pour la sous-catégorie « Etablissement de Balnéothérapie - Bassins et piscines (dont vestiaires et douches) » :
 - Le ratio surfacique des bassins intérieurs **%Sbassin** (%), correspondant à la surface d'eau des bassins intérieurs, rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), exprimée en pourcentage (valeur entre 0 et 100).
- Pour la sous-catégorie « Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - Zones de vie » :
 - La surface de plancher par lit **SDP_par_lit** (m^2/lit), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie (incluant les circulations, les salles communes et salles d'activités, les sanitaires etc.) rapportée au nombre de lits.
 - Le taux d'occupation des surfaces de la sous-catégorie **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion des lits occupés de l'établissement.
- Pour les sous-catégories « Etablissement d'hébergement social ou médico-social de mineurs en difficultés (MECS) - Zones de vie », « Etablissement de prise en charge pour les enfants et adolescents (IEM – EEAP – IME – IDA – ITEP) - Zones de vie », et « Etablissement médicalisé d'hébergement permanent pour adultes dépendants (MAS – FAM/EAM) - Zones de vie » :
 - La surface par chambre **SDP_par_chambre** ($m^2/chambre$), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie (incluant les circulations, les salles communes et salles d'activités, les sanitaires etc.) rapportée au nombre de chambres.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Etablissement médico-social – Laverie" »

(NAF : 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques							Martinique	Mayotte	Réunion
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d			
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	Définie par arrêté	Définie par arrêté
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	Définie par arrêté	Définie par arrêté
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75	Définie par arrêté	Définie par arrêté
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		71	68			64	72	64		Définie par arrêté
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			70			66	69	62		
Composante USE	USE étalon = 363 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,95							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon							Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	2900	2900
Indicateur d'intensité d'usage surfacique	Nombre de résidents Nb_résidents							Nombre de résidents étalon Nb_résidentsétalon	80	80
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x [Part USE variable x (Nb_résidents / Nb_résidentsétalon) + (1-Part_USE_variable) x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon							Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 2 900 h ouvrées/an correspond à 365 jours × 8h d'amplitude quotidienne		

« Sous-catégorie “Etablissement médico-social – Restauration collective avec services” »

(NAF : Section I – Restauration collective sous contrat – code 56.29A ; Autre services de restauration n.c.a – code 56.29B)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Climatiques												
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m		56	61	54	51	53	47	46	39	44	49	50	30	50
Référence 100 m														
400 m ≤ Altitude < 800 m		67	73	65		64	56	53	47	32	37			
Référence 500 m														
800 m ≤ Altitude < 1200 m														
Référence 900 m														
1200 m ≤ Altitude < 1600 m														
Référence 1400 m														
Altitude ≥ 1600 m														
Référence 1700 m														
Composante USE		USE étalon = 365 kWh/m ² /an			Part_USE_variable= 0,96									
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti	Indicateur d'intensité d'usage étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Valeur de référence associée à la USE étalon			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			Indicateur d'intensité d'usage étalon						
Autres indicateurs d'intensité d'usage	Ratio surfacique cuisine (%) Surf_cuisine	16			Densité cuisine étalon (kWh/m ² /an) DE_cuisineétalon			Densité salle étalon (kWh/m ² /an) DE_salleétalon			Densité totale étalon (kWh/m ² /an) DE_restaurantétalon			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		Notation : Nb_h_ouvréesétalon à 2 190 h ouvrées/an correspond à 365 jours × 6h/j			2 190			701			6,3			
La valeur de Surf_cuisine varie entre 0 et 100.		$\text{Nb_h_ouvréesétalon} = \text{USE étalon} \times (\text{Nb_h_ouvrées}/\text{Nb_h_ouvréesétalon}) \times [\text{Part_USE_variable} \times (\text{Surf_cuisine}/100 \times \text{DE_cuisineétalon} + (1-\text{Surf_cuisine}/100) \times \text{DE_salleétalon}) / \text{DE_restaurantétalon} + (1 - \text{Part_USE_variable})] + 0,28 \times \text{CVC} \times (\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvréesétalon})/\text{Nb_h_ouvréesétalon}$			118									

« Sous-catégorie “Centre médical (Maison médicale - Protection Maternelle et Infantile) »

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71			61	64	66	44	29	37		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m	90		81			75	68	54			28		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m	125		115			109	99	84			49		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m	133				117	107	92						

Composante USE	USE étalon = 26	kWh/m ² /an	Part_USE_variable= 0,67
Type d'indicateur d'intensité d'usage			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3 120
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Surface de Plancher (m ² /salle de consultation) Surf_consult	Surface de Plancher étalon (m ² /salle de consultation) Surf_consultétalon	31

Nota : **Nb_h_ouvrées**étalon à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

$$\text{USE modulé (kWh/m}^2/\text{an}) = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvréesétalon}}) \times [\text{Part_USE_variable} \times (\frac{\text{Surf_consultétalon}}{\text{Surf_consult}} / \text{Nb_h_ouvréesétalon}) + 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvréesétalon}} - \text{Nb_h_ouvréesétalon}) / \text{Nb_h_ouvréesétalon}] + (1 - \text{Part_USE_variable})$$

« Sous-catégorie “Centre médical spécialisé pour enfants et adolescents (CAMSP – CMPP)” »

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques						
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	44
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			125	115		109	99
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m				133		117	107
						92	

Composante USE	USE étalon = 26	kWh/m ² /an	Part_USE_variable= 0,67
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3 120
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de Plancher (m ² /salle de consultation) Surf_consult	Surface de Plancher étalon (m ² /salle de consultation) Surf_consultétalon	31
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (Surf_consultétalon / Surf_consult) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		31

Nota : **Nb_h_ouvrées**étalon à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

« Sous-catégorie “Etablissement de Balnéothérapie – Bassins et Piscines (dont vestiaires et douches) »

(NAF : 86.90 Autres services de santé humaine)

Zones Climatiques														
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion	
Altitude < 400 m Référence 100 m	318	292	332	302	308	283	323	273	Définie par arrêté					
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	375	356	364		366	341	387	333	Définie par arrêté					
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		424	429			403	453	395						Définie par arrêté
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		506	505			478	527	468						Définie par arrêté
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			556			533	578	520						
Composante USE		USE étalon = 258 kWh/m ² /an		Part_USE_variable= 0,97		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Valeur de référence associée à la USE étalon														
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		2900		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		2900	Variation de consommation selon l'amplitude horaire (kWh/m ² /an/h ouvrée) Variation_amplitude						
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surfacique des bassins (%) %Sbassin		48		Ratio surfacique des bassins intérieurs étalon (%) %Sbassinétalon		48	Variation de consommation selon le ratio surfacique bassins (kWh/m ² /an/%) Variation_%Sbassin						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [(1-Part_USE_variable) + Part_USE_variable × %Sbassin / %Sbassinétalon] + (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) × Variation_amplitude + (%Sbassin - %Sbassinétalon) × Variation_%Sbassin													

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 2 900 h ouvrées/an correspond à 52 semaines × (7 jours ouvrés/7) × 8 h (10h-18h)
%Sbassin correspond à la surface d'eau des bassins, rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher de la sous-catégorie, exprimé en pourcentage (%Sbassin varie entre 0 et 100).

« Sous-catégorie “Etablissement de Balnéothérapie – Zone de soins (Massages, Sauna et Hammam)“ »

(NAF : 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	Définie par arrêté				
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	Définie par arrêté				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46			Définie par arrêté		Définie par arrêté
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56					Définie par arrêté
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			83			74	69	62					

Composante USE	USE étalon =	243	kWh/m ² /an	Part_USE_variable= 0,96
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti	Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	2600	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}	2600
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées_{étalon}) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}			

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 10 h amplitude quotidienne.

« Sous-catégorie “Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Zones de vie” »

(NAF : 87.10A – Hébergement médicalisé pour personnes âgées et 87.10C – Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques										Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	
Altitude < 400 m Référence 100 m	66	71	64	60	62	54	46	35	39	40	40	40
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	80	86	76		74	66	64	54	25	29		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		102	90			79	74	65				41
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		112	109			96	90	80				78
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			120			108	100	90				
Composante USE	USE étalon = 76 kWh/m²/an		Part_USE_variable= 0,64		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées		8 760		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an)		Nb_h_ouvréesétalon		8 760			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par lit (m ² /lit) SDP_par_lit	20	Taux d'occupation (%) T_occ	90	Surface de plancher par lit étalon (m ² /lit) SDP_par_litétalon	20	Taux d'occupation étalon (%) T_occétalon	90				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) × [Part_USE_variable × (T_occ / T_occétalon) × (SDP_par_litétalon / SDP_par_lit) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon											

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 8760 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés en 24 h/24h.

La valeur de **T_occ** varie entre 0 et 100.

« Sous-catégorie “Etablissement d'hébergement social ou médico-social de mineurs en difficultés (MECS) – Zones de vie” »

(NAF : 87.10B – Hébergement médicalisé pour enfants handicapés et 87.90A – Hébergement social pour enfants en difficultés)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Martinique	Guyane	
Altitude < 400 m	72	78	71	66	68	63	64	59	136	161
Référence 100 m										75
400 m ≤ Altitude < 800 m	84	91	83	80	73	70	63	81	105	163
Référence 500 m										
800 m ≤ Altitude < 1200 m	105	95			84	81	71			
Référence 900 m										
1200 m ≤ Altitude < 1600 m	125	112			101	95	85			
Référence 1400 m										
Altitude ≥ 1600 m		124			111	104	94			
Référence 1700 m										
Composante USE	Part_USE_variable= 0,74									
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti								Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées étalon	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (SDP_par_chambreétalon / SDP_par_chambre) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon								8760	
	Surface par chambre étalon (m ²) SDP_par_chambre étalon								23	
	Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 8760 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés en 24 h/24h									

« Sous-catégorie “Etablissement de prise en charge pour les enfants et adolescents (IEM – EEAP – IME – IDA – IDV – ITEP) – Zones de vie” »

(NAF : 87.10B – Hébergement médicalisé pour enfants handicapés et 87.90A – Hébergement social pour enfants en difficultés)

« Sous-catégorie “Etablissement médicalisé d'hébergement permanent pour adultes dépendants (MAS – FAM/EAM) – Zones de vie” »

(NAF : 87.10A – Hébergement médicalisé pour personnes âgées et 87.10C – Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	66		71	64	60	62	54	46	35	39	40	24	40
Référence 100 m	Référence 500 m		80	86	76	74	66	64	54	25	29		
400 m ≤ Altitude < 800 m	Référence 900 m		102	90		79	74	65				41	
800 m ≤ Altitude < 1200 m	Référence 1400 m		112	109		96	90	80				78	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m	Altitude ≥ 1600 m			120		108	100	90					
Référence 1700 m													

Composante USE	USE étalon = 84 kWh/m ² /an	Part_USE_variable= 0,67
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface par chambre (m ²) SDP_par_chambre	Surface par chambre étalon (m ²) SDP_par_chambreétalon
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées /Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (SDP_par_chambreétalon / SDP_par_chambre) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/ Nb_h_ouvréesétalon	23

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 8760 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés en 24 h/24h

« Sous-catégorie “Etablissement médico-social – Valeur par défaut” »

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m²/an	Zones Climatiques								Réunion	Mayotte						
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3								
Altitude < 400 m Référence 100 m	66	71	64	60	62	54	54	35	39	40						
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	80	86	76		74	66	64	54	25	29						
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		102	90			79	74	65								
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		112	109			96	90	80								
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			120			108	100	90								
Composante USE			USE étalon = 20 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Valeur de référence associée à la USE étalon Nb_h_ouvréesétalon													
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon		8 760													

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 8760 h ouvrées/an correspond à 365 jours ouvrés en 24 h/24h

Santé libérale

I. Périmètre

Les activités de santé humaine et action sociale concernent les secteurs d'activités de la section Q de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 86 (86.21 Activité des médecins généralistes ; 86.22 Activité des médecins spécialiste ; 86.23 Pratique dentaire ; 86.90B – Laboratoires d'analyses médicales ; 86.90E Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues).

La segmentation des établissements de Santé libérale est déclinée de la façon suivante :

- Santé libérale – Administration et bureaux (bureaux standards) ;
- Santé libérale – Imagerie médicale ;
- Santé libérale – Laboratoire médical (y compris accueil et salle d'attente associés) ;
- Santé libérale – Kinésithérapie, Rééducation fonctionnelle (y compris accueil et salle d'attente associés) ;
- Santé libérale – Ophtalmologie (y compris accueil et salle d'attente associés) ;
- Santé libérale – Prestations dentaires (y compris accueil et salle d'attente associés) ;
- Santé libérale – Autre activité de santé libérale sans process (y compris accueil et salle d'attente associés) ;
- Santé libérale – Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

- L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvertes** (h ouvertes/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.
- Pour les sous-catégories « Rééducation fonctionnelle - Kinésithérapie », « Ophtalmologie » et « Prestations dentaires »,
 - Le nombre de patients **Nb_Patients** est également pris en compte. Il correspond au nombre moyen de patients pris en charge par jour par praticien.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour les sous-catégories « Imagerie médicale » et « Laboratoire médical » :
 - La densité énergétique moyenne **DÉréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d'utilisation.

- Pour les sous-catégories « Kinésithérapie, Rééducation fonctionnelle », « Prestations dentaires », « Prestations de santé libérale sans process », et « Ophtalmologie » :
 - La surface de plancher par salle de consultation **Surf_consult** (m^2 /salle de consultation), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de salles de consultation.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégories “Santé libérale – Imagerie Médicale (y compris accueil et salle d’attente associés)” »

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Martinique			
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37	
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54			28
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84			49
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			133			117	107	92			
Composante USE		USE étalon = 172 kWh/m ² /an								Part_USE_variable = 0,95	
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon								3 120
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle		Densité énergétique étalon (kWh/m ² /an) DEétalon								151
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × [Part_USE_variable × (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon										

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne.

« Sous-catégories “ Santé libérale – Laboratoire médical (y compris accueil et salle d’attente associés) ” »

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Climatiques													
		H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56		
Référence 100 m															
400 m ≤ Altitude < 800 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37					
Référence 500 m															
800 m ≤ Altitude < 1200 m		90	81			75	68	54					28		
Référence 900 m															
1200 m ≤ Altitude < 1600 m		125	115			109	99	84					49		
Référence 1400 m															
Altitude ≥ 1600m			133			117	107	92							
Référence 1700 m															
Composante USE		USE étalon = 110 kWh/m ² /an								Part_USE_variable = 0,92					
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti								Indicateur d'intensité d'usage étalon					
		Valeur de référence associée à la USE étalon													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Densité énergétique moyenne (kWh/m ² /an) DEréelle								3 120					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × [Part_USE_variable × (DEréelle / DEétalon) + (1-Part_USE_variable) × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon)] + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon								92					

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne.

« Sous-catégorie “ Santé libérale – Kinésithérapie, rééducation fonctionnelle (y compris accueil et salle d’attente associés) »

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Zones Climatiques																	
Composante CVC en kWh/m ² /an	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte				
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56				
Référence 100 m																	
400 m ≤ Altitude < 800 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37							
Référence 500 m																	
800 m ≤ Altitude < 1200 m			90	81			75	68	54			28					
Référence 900 m																	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m			125	115			109	99	84			49					
Référence 1400 m																	
Altitude ≥ 1600m				133			117	107	92								
Référence 1700 m																	
Part_USE_variable = 0,70										Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Composante USE	USE étalon = 29 kWh/m ² /an			Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti													
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti			Valeur de référence associée à la USE étalon													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 120	Nombre de patients par jour (/j) Nb_Patients	30	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3 120	Nombre de patients par jour étalon (/j) Nb_Patientsétalon	30	Surface de Plancher étalon (m²/salle de consultation)								
Autres indicateurs d'intensité d'usage	Surface de Plancher (m ² /salle de consultation) Surf_consult			49	Surf_consultétalon			49									
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$USE \text{ modulé} (\text{kWh/m}^2/\text{an}) = USE \text{ étalon} \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}} / \frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}) \times [Part_USE_variable \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}} / \frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}) + (1 - Part_USE_variable) \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}} - \frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}})] + 0,28 \times CVC \times (\frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}} - \frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}) / \frac{\text{Nb}_h_{\text{ouvrées}}}{\text{Nb}_h_{\text{ouvréesétalon}}}$								Nota : Nb_h_ouvréesétalon à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne.								

«**Sous-catégorie “Santé libérale – Ophtalmologie (y compris accueil et salle d’attente associés)”** »

(NAF) 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Nota : Nb. h. ouvrées (égal à 3 120 h ouvrées/an) correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne.

« Sous-catégorie “Santé libérale – Prestations dentaires (y compris accueil et salle d’attente associés)»

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques							Guyane	Réunion	Mayotte
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d			
Altitude < 400 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54
Référence 100 m										55
400 m ≤ Altitude < 800 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37
Référence 500 m										
800 m ≤ Altitude < 1200 m						75	68	54		
Référence 900 m	90	81								
1200 m ≤ Altitude < 1600 m						109	99	84		
Référence 1400 m	125	115								
Altitude ≥ 1600m						117	107	92		
Référence 1700 m			133							
Composante USE	USE étalon = 48 kWh/m²/an		Part_USE_variable = 0,82							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon							
	Valeur de référence associée à la USE étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Nombre de patients par jour Nb_Patients	20	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon	3 120	Nombre de patients par jour étalon (/j) Nb_Patientsétalon	3 120	Nombre de patients par jour étalon (/j) Nb_Patientsétalon	20	
Autres indicateurs d'intensité d'usage	Surface de Plancher (m ² /salle de consultation) Surf_consult	31	Surface de Plancher étalon (m ² /salle de consultation) Surf_consultétalon	31					31	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées /Nb_Patients) x [Part_USE_variable x (Nb_Patients / Nb_Patientsétalon) x (Surf_consultétalon / Surf_consult) + (1-Part_USE_variable) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon)/Nb_h_ouvréesétalon]									

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne.

« Sous-catégorie “ Santé libérale – Autre activité de santé libérale sans process (y compris accueil et salle d’attente associés) »

(INAE : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

« Sous-catégories “Santé libérale – Valeur par défaut” »

(NAF : 86.21 – Services des médecins généralistes ; 86.22 – Services des médecins spécialistes ; 86.23 – Pratique dentaire ; 86.90 Autres services de santé humaine)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques								Guyane	Martinique	Guadeloupe	H3	H2d	H2c	H2a	H1c	H1b	H1a	Composante USE												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3																							
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56																		
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37																					
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54																							
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84																							
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			133			117	107	92																							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon																						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées								Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon		3 120																				
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																														
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon																														

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées × 5 jours ouvrés × 12 h amplitude quotidienne.

Valeurs CVC – Outre-mer

I. Blanchisserie dite « industrielle »

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Blanchisserie industrielle - Lavage, Séchage & Finition.

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques				Mayotte
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	
Altitude < 400 m Référence 100 m	22	24	25	13	25
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	14	17			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m			31		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			67		

II. PJJ - Valeurs par défaut

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Protection judiciaire de la jeunesse – Valeur par défaut.

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques					Mayotte
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion		
Altitude < 400 m Référence 100 m	47		54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m		29	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m					28	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m						49

III. Tourisme - Valeurs par défaut

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Hébergement touristique de courte durée – Valeur par défaut ;
- Hôtel – Valeur par défaut.

Composante CVC Outre-mer

Zones Climatiques					
Composante CVC en kWh/m ² /an	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	109	125	129	60	130
Référence 100 m					
400 m ≤ Altitude < 800 m	65	84			
Référence 500 m					
800 m ≤ Altitude < 1200 m				43	
Référence 900 m					
1200 m ≤ Altitude < 1600 m				65	
Référence 1400 m					

IV. Hôtels (1 à 5 étoiles), PJJ

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Protection Judiciaire de la Jeunesse - hébergement des mineurs ;
- Hébergement touristique de courte durée – Sanitaires et zone couchages ;
- Hébergement touristique de courte durée – Zone restauration ;
- Hébergement touristique de courte durée – Cuisine ;
- Hôtel 1 étoile et non classé – Chambres et services » ;
- Hôtel 2 étoiles – Chambres et services ;
- Hôtel 3 étoiles – Chambres et services ;
- Hôtel 4 étoiles– Chambres et services ;
- Hôtel 5 étoiles et plus – Chambres et services.

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	136	136	156	161	75
Référence 100 m					163
400 m ≤ Altitude < 800 m	81	105			
Référence 500 m					
800 m ≤ Altitude < 1200 m					
Référence 900 m					
1200 m ≤ Altitude < 1600 m					
Référence 1400 m					

53

81

V. PJU**Périmètre**

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Protection Judiciaire de la Jeunesse - Salles d'enseignement et activités.

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	8	9	10	4	10
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	4	6			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m			24		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m				47	

VI. Etablissement pénitentiaire - Zones de détention**Périmètre**

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Etablissement pénitentiaire - Zone de détention.

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	156	179	185	86	187
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m		93	121		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m				61	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m					93

VII. Etablissement pénitentiaire - autres

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Etablissement pénitentiaire - Locaux hors zone de détention ;
- Etablissement pénitentiaire - Valeur par défaut.

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques			
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Altitude < 400 m Référence 100 m	35	40	41	22
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	23	28		
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m			37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			69	

VIII. Restauration 1

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Restauration et débits de boissons - Restauration collective avec et universitaire ;
- Restauration et débits de boissons - Restauration collective avec services - Restauration inter-entreprises.

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	44	49	50	30	50
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	32	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m					
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m				41	

IX. Restauration 2

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Restauration et débits de boissons - Restaurant gastronomique ;
- Restauration et débits de boissons - Restaurant traditionnel ou Brasserie.

Composante CVC Outre-mer

Zones Climatiques					
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	113	127	130	71	131
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	75	91			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m			72		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			117		

X. Restauration 3

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Restauration et débits de boissons - Cafétéria (service de boissons chaudes, sandwiches et plats à réchauffer au micro-ondes) ;
- Restauration et débits de boissons - Restauration en service continu en libre-service (avec plateaux) – Self ;
- Restauration et débits de boissons - Restauration rapide commerciale continue (Burger - Salade - Kebab, ...);
- Restauration et débits de boissons - Bar et café (sans restauration)

Composante CVC Outre-mer

Composante CVC Outre-mer					
Zones Climatiques					
Composante CVC en kWh/m ² /an	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	153	172	177	97	178
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	102	124			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m			93		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			145		

XI. Sports

Périmètre

Les valeurs CVC des valeurs absolues pour les départements d'Outre-mer sont définies dans le tableau ci-dessous pour les sous-catégories suivantes :

- Sports - Vestiaires, douches et sanitaires (sauf vestiaires de piscines et patinoires) ;
- Sports - Gymnase (applicable à : Cesta punta, Salle d'escalade, Squash ou Tennis couvert...) ;
- Sports - Récupération sportive (Massage - Cryothérapie en bassin ou cabine), Sauna, Hammam ;
- Sports - Salle d'athlétisme couverte ;
- Sports - Salle de danse ;
- Sports - Salle de sport collectif (Basket ball, Hand ball, Volley ball, Futsal...) ;
- Sports - Salle de sport de combat (Dojo) ;
- Sports - Salle de sport de cours collectifs ;
- Sports - Salle de sport de pratique individuelle (Machines cardio et musculation) ;
- Sports – Stade/vélodrome – couvert ;
- Sports – Valeur par défaut ;
- Hôtel - Salle de sport de pratique individuelle (Machines cardio et musculation).

Composante CVC Outre-mer						
Composante CVC en kWh/m ² /an		Zones Climatiques				
		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m	45	50	51	30	30	52
Référence 100 m < 400 m ≤ Altitude < 800 m	31	37				
Référence 500 m < 800 m ≤ Altitude < 1200 m						
Référence 900 m < 1200 m ≤ Altitude < 1600 m						
Référence 1400 m						

ANNEXE II : VALEURS COEFFICIENTS AJUSTEMENT CLIMATIQUE

Les coefficients $Coeff_{ch_{ss-cat}}$ et $Coeff_{fr_{ss-cat}}$ mentionnés aux 1^o et 2^o du II. de l'article 5 prennent les valeurs détaillées ci-après :

Catégorie ou sous-catégorie	$Coeff_{ch_{ss-cat}}$ [/ $^{\circ}$ C/j]	$Coeff_{fr_{ss-cat}}$ [/ $^{\circ}$ C/j]
- Accueil petite enfance		
- Enseignement primaire	0,000314	0,0000535
- Enseignement secondaire		
- Enseignement supérieur		
- Enseignement - formation continue pour adultes		
- Hébergement touristique de courte durée (auberge de jeunesse, centre-sportif, colonies de vacances, gîte d'étape et refuge de montagne)		
- Hôtellerie		
- Résidences de tourisme, village ou club de vacances, ERP		
- Sports (sauf sous-catégories Centre équestre, Patinoires (dont vestiaires, douches et sanitaires), Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires), Stade/vélodrome, Hippodrome et Cynodrome - non couvert, Stands de tir)	0,000314	0,000198
- Terrain de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs		
- Sous-catégorie Sports – Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires)	0,000314	0
- Bureaux – Services Publics – Banques	0,000247	0,000198
- Laboratoires (hors périmètre médical : étalonnage, suivi écologique...)		
- Audiovisuel		
- Culture et spectacles		
- Etablissement de nuit et de loisirs (sauf sous-catégorie Espace aqua ludique)		
- Parc d'attractions et parc à thèmes (sauf sous-catégorie Attraction bâtiment semi-ouvert)		
- Etablissements pénitentiaires		
- Protection judiciaire de la Jeunesse		
- Tribunaux		
- Palais des congrès		
- Vente et services véhicules légers		
- Vente et services véhicules utilitaires et véhicules industriels		
- Vente et services motocycle		
- Vente et services engins nautiques et de plaisance		
- Imprimerie et reprographie		
- Commerces et services de détail – Equipement de la maison (surface de vente < 800 m²)		
- Commerces et services de détail – Equipement de la personne & loisirs (surface de vente < 800 m²)		
- Grande surface de bricolage (GSB) et Négoce et distribution de matériaux		

- Grande Surface Spécialisée – Equipement automobile & moto		
- Grande Surface spécialisée – Equipement de la maison (surface de vente $\geq 800 \text{ m}^2$)		
- Grande Surface Spécialisée – Equipement de la personne & loisirs (surface de vente $\geq 800 \text{ m}^2$)		
- Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales		
- Centres hospitaliers	0,000247	0,0000535
- Etablissements médico-sociaux		
- Santé libérale		
- Transport (sauf sous-catégories Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones de remisage couvertes et closes, Transport routier de voyageurs – Zones de remisage couvertes et closes)	0,000141	0,000198
- Restauration	0,000141	0,0000535
- Sous-catégorie Entrepôt à température ambiante (évolution libre entre +12°C et +26°C) ou avec maintien hors-gel pour les besoins du produit	0,000141	0
- Commerces et services de détail – Alimentaire	0,000065	0,000158
- Grande surface alimentaire		
- Logistique (sauf sous-catégories Entrepôt à température ambiante (évolution libre entre +12°C et +26°C) ou avec maintien hors-gel pour les besoins du produit, Entrepôt ou messagerie sans besoin de maintien en température du produit (avec ou sans maintien hors-gel des locaux))	0	0,1
- Commerce de gros		
- Sous-catégorie Halles et marchés couverts – Etals ou stands avec meubles de froid		
- Datacenters	0	0,00068
- Sous-catégorie Sports – Patinoire (dont vestiaires, douches et sanitaires)	0	0,00032
- Stationnement		
- Parcs d'exposition		
- Sous-catégories Sports - Centre équestre, Sports - Stade/vélodrome, Sports - Hippodrome et Cynodrome - non couvert, Sports - Stands de tir		
- Sous-catégorie Etablissement de nuit et de loisirs – espace aqua ludique		
- Sous-catégorie Parc d'attractions parc à thème – Attraction bâtiment semi-ouvert		
- Sous-catégories Transport ferroviaire et guidé de voyageurs – Zones de remisage couvertes et closes, Transport routier de voyageurs – Zones de remisage couvertes et closes		
- Sous-catégorie Entrepôt ou messagerie sans besoin de maintien en température du produit (avec ou sans maintien hors-gel des locaux)		
- Halles et marchés couverts (sauf sous-catégorie Halles et marchés couverts – Etals ou stands avec meubles de froid)		